

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 140

MONTREAL, LE JEUDI 25 JUIN 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Bataille rangée

Le ministre Jean Rochon avait alloué un délai de deux ans aux pharmaciens, notamment au Groupe Jean Coutu, pour mettre un terme à la vente de cigarettes. Le Tribunal des professions vient d'en décider autrement. C'est tout de suite, c'est maintenant qu'il veut la disparition des cigarettes des comptoirs des pharmacies Jean Coutu. Et alors? Une bataille rangée s'annonce.

Tout a commencé le 31 mai 1995. Cette journée-là, en effet, une plainte à l'endroit de Jean Coutu est déposée devant le comité de discipline de l'Ordre des pharmaciens. Ce dernier étudie le dossier et tranche en faveur du groupe Coutu. Aussitôt, le syndicat de l'Ordre des pharmaciens, autrement dit la porte d'à côté, en appelle de la décision.

Le Tribunal des professions analyse donc à son tour les tenants et aboutissants du dossier et convie, le 19 juin dernier, que toutes les pharmacies ayant pignon sur rue au Québec doivent cesser immédiatement le commerce du tabac. Dans cette affaire, les membres du tribunal se sont appuyés sur l'article 59.2 de la loi 140 modifiant l'Ordre des professions. Que stipule-t-il? Nul professionnel ne peut exercer un commerce incompatible avec son métier, avec l'éthique inhérente à son métier.

Simultanément à cette décision, soit toujours le 19 juin, l'Assemblée nationale adoptait la loi antitabac du ministre Rochon, qui prévoyait deux bonnes années de répit. Deux ans pour permettre aux propriétaires de pharmacies de s'ajuster à tous égards à cette nouvelle donne.

Dans la foulée de la décision du tribunal, la présidente de l'Ordre des pharmaciens, Janine Matte, s'est engagée à faire tout ce qu'il fallait faire pour bannir le tabac des pharmacies. Pour sa part, le Groupe Jean Coutu s'est dit prêt à utiliser tous les recours juridiques disponibles pour renverser, évidemment, la décision du Tribunal des professions.

Pour le Groupe Jean Coutu, l'arrêt immédiat de la vente du tabac signifierait une perte annuelle, d'après ses calculs, de 30 millions, ou 40 000 \$ par succursale. Bref, même s'il s'agit là d'une perte brute, il est clair que l'interdiction commandée, à cause notamment de son absence de délai, va faire plier la courbe des bénéfices dans le sens contraire à celui qu'apprécient tant les actionnaires.

Car même si les 30 millions évoqués sont bruts, il faut savoir que lors du dernier exercice financier completé, le bénéfice net du Groupe Jean Coutu a atteint 57 millions. À vue d'œil, lorsqu'on confronte les 30 millions aux 57 millions, on réalise que si cette société n'obtient pas le répit souhaité, à tout le moins le répit accordé par le ministre Rochon, le revenu net de Coutu perdra évidemment des plumes.

À titre comparatif, mentionnons que l'interdiction arrêtée en Ontario en la matière s'est soldée par la fermeture de 45 pharmacies. Mieux ou pire, c'est selon, Richard Phaneuf, l'épidémiologiste de la Régie régionale de Lanaudière, à l'origine des démarches entreprises par l'Ordre des pharmaciens, a souligné que la décision du Tribunal des professions devrait se traduire par une diminution de 600 du nombre de lieux où sont vendues les cigarettes. Si tel est le cas, estime M. Phaneuf, la cigarette sera moins disponible au public.

C'est vrai. C'est exact. Sauf que... Si l'on se fie à ce que l'histoire de l'économie nous enseigne, la réduction du nombre de points de vente de cigarettes n'entraînera pas obligatoirement une diminution du nombre de cigarettes consommées. Le bipède étant ce qu'il est, s'il a envie de fumer, il trouvera de quoi fumer, quand bien même on bannirait la cigarette de toutes les pharmacies, les dépanneurs, les épiceries et on ne sait quoi.

L'économie, peut-être l'oublie-t-on trop souvent, est notamment un révélateur d'émotions ou plutôt de désirs. L'héroïne, la cocaïne, les herbes folles et autres épices produisant des effets plus ou moins analogues ont beau être interdites depuis des lunes, cela n'a pas empêché une augmentation prononcée de la consommation de ces drogues au cours des quarante dernières années.

Autrement dit, en interdisant la distribution de tabac dans les pharmacies, on va assister à un déplacement de la distribution. On va passer à la porte d'à côté.

Cela dit, maintenant que l'on veut bannir le tabac au nom de l'éthique, ou plus précisément parce que la vente de cigarettes est incompatible avec le métier de pharmacien, on peut se demander si l'Ordre des pharmaciens ne devrait pas fournir davantage d'efforts, histoire de revenir, si on peut dire, au «pharmacien pur».

En toute logique, l'ordre professionnel en question devrait poursuivre sur sa lancée. C'est-à-dire? Faire l'inventaire de ce qui est nocif pour la santé et ce qui est présentement en vente dans ces pharmacies. Pourquoi ne pas interdire le commerce des tablettes de chocolat, grignotines ou croustilles, Coke et Pepsi? Pourquoi, surtout, ne pas interdire la distribution de produits homéopathiques?

Parce que, si l'on se fie à ce qu'affirment les docteurs ou savants, les produits homéopathiques, il paraît que c'est, au fond, du placebo. L'effet est neutre, nul. Totalement nul. En clair, l'homéopathie serait de la fumerie en conserve.

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ensoleillé.	Passages nuageux.
Max: 28 Min: 15	Max: 26 Min: 14

Détails, page B 4

INDEX

Agenda.....	B 6	Le monde.....	A 5
Annonces.....	B 4	Les sports.....	B 5
Avis publics.....	B 6	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 6
Économie.....	B 2	Politique.....	A 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

www.ledevoir.com



CULTURE

Cheb Mami: «Tout, sauf la politique»,
page B 8



POLITIQUE

Transferts fédéraux: Chrétien soulève la colère de Québec, page A 4

ÉCONOMIE

Molson redevient exclusivement canadienne, page B 2



«Moderne, coloré, diversifié»

Plus de 100 000 personnes assistent au défilé de la Saint-Jean



MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Le défilé montréalais de la Fête nationale s'est ébranlé hier, coin Laurier et Saint-Laurent, sous une chaleur lourde, devant une foule qui, dans l'ensemble, se montrait peu intéressée par les manifestations politiques. La police a évalué à 100 000 le nombre de spectateurs qui y ont assisté.

Cette année, le défilé a modifié son parcours: au lieu de se cantonner, comme c'était traditionnellement le cas, au secteur est en longeant la rue Sherbrooke, le défilé a commencé par longer vers le sud le boulevard Saint-Laurent, frontière symbolique entre l'ouest anglophone et l'est francophone. Le boulevard Saint-Laurent est aussi vu comme l'artère montréalaise multiethnique par excellence. Le défilé bifurquait ensuite vers l'est, rue Sherbrooke, jusqu'à l'avenue Iberville. Les spectateurs étaient invités à marcher, rue Sherbrooke, à la suite du défilé, jusqu'au parc Maisonneuve, où se tenaient souper et spectacle. Les organisateurs de la Fête nationale, qui adoptait cette année le slogan «Québec en tête, jeunesse en fête», avaient d'ailleurs voulu mettre cette année l'accent sur la jeunesse

VOIR PAGE A 8: DÉFILÉ

Bill Johnson a été entarté, insulté, puis «arrêté»

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

«Entarté» par des farceurs, insulté et intimidé par des souverainistes rageurs, William Johnson, le président-choc d'Alliance Québec, a finalement été «arrêté» par les policiers, hier après-midi, lors d'un défilé de la Saint-Jean-Baptiste qui a tourné à la bêtise.

Jeunes Noirs chantant le rap sur un char allégorique, danseurs de tango argentins et gardiens des traditions chinoises sont aujourd'hui oubliés. L'esprit du défilé de la Saint-Jean, placé cette année sous le signe de la jeunesse, a été perverti par les vieilles querelles entre anglophones et francophones, fédéralistes et souverainistes.

Répudié par le comité organisateur de la Fête nationale, qui ne l'a pas invité à marcher en compagnie des dignitaires, William Johnson s'est joint au peuple pour célébrer «la Fête nationale de tous les Québécois».

Vêtu de noir et de blanc, cet homme de contrastes, reconnu pour ses prises de position en faveur de la partition et de la reconnaissance de l'anglais comme langue officielle au Québec, était fermement décidé à prendre part au défilé. Les policiers lui avaient pourtant recommandé en matinée de rester sagement à la maison. Par trois fois au moins au cours du défilé, les agents sont revenus à la charge pour demander à M. Johnson de s'arrêter, mais rien n'y fit.

Vers 14h, à l'angle des rues Saint-Laurent et Sherbrooke, William Johnson s'est coiffé d'une casquette bleue et rejoint la foule allégre qui suivait les chars allégoriques. Un journaliste a demandé au président du lobby anglophone s'il était préoccupé par...

«Je le suis, l'a interrompu William Johnson. C'est pourquoi j'ai pris mes précautions.» Tout en sueur sous le chaud soleil d'été, il a sorti de sa poche un flacon de crème

VOIR PAGE A 8: JOHNSON

■ Autres informations en page B 1

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Certains ont eu un défilé de la Saint-Jean plus difficile que d'autres. Placé sous le signe de la jeunesse, l'événement a tourné au véritable calvaire pour le nouveau président d'Alliance Québec, William Johnson.

HORS JEU

Toujours les mêmes

Vers 16h35, mardi, l'impossible était à portée de main. «Le Maroc est qualifié! Le Maroc est qualifié!», criaient les supporters des Lions de l'Atlas, transportés par une énorme prestation devant l'Écosse. A dix minutes de la fin, les Marocains menaient 2-0, et la Norvège, dont seule une victoire pouvait venir modifier la donne, restaient coincés à 0-1 contre le Brésil.

Quis, tout a basculé. Une montée à l'emporte-pièce de Tore Andre Flo, surnommé «Flonaldo» dans les fjords, et c'était 1-1. Rien de trop inquiétant encore. Mais quelques instants plus tard, un penalty qui n'était même pas proche d'en être un, 2-1 Norvège, et le Maroc, qui concluait de son côté à 3-0, pouvait faire ses valises.

Incrédulité. Consternation. Colère. «C'est injuste. Injuste!», ne cessait de répéter un ami à nous, Marocain d'origine d'autant plus désillusionné qu'il avait commencé à célébrer. Des joueurs, eux, pleuraient sur le terrain. La Norvège



Jean Dion

L'Ulster à l'heure du vote

L'Irlande du Nord a choisi la paix.
Il lui reste à prouver qu'elle peut fonctionner dans un nouveau Parlement.

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Dès ce matin, les résidents de l'Ulster se rendront aux urnes pour la seconde fois depuis un mois. Après avoir soutenu à 71 % les accords de paix intervenus entre catholiques et protestants, les voilà qui donnent forme à cette entente en élisant le premier gouvernement d'Irlande du Nord depuis 25 ans.

Un Parlement de 108 députés dirigera donc bientôt ce territoire dévasté par la guerre civile, un Parlement qui s'annonce composite et au fonctionnement complexe.

Est-ce la faute du Mondial de soccer? Seuls les défilés orangistes prévus prochainement semblent avoir cassé la monotonie de cette campagne. Le protestant David Trimble (Ulster Unionist Party), futur premier ministre présumé, est allé jusqu'à sommer le président du na-

tionaliste Sinn Féin, Gerry Adams, de «rappeler ses chiens» pour laisser parader les orangistes.

Un sondage réalisé la semaine dernière accordait la majorité (27 %) à l'Ulster Unionist Party (UUP) de David Trimble (protestant), suivi de près par le principal parti catholique, le modéré Social Democratic Labour Party (SDLP) de John Hume (26 %). En termes de sièges, les analystes en annoncent une trentaine pour l'UUP, autour de 24 pour le SDLP, entre 15 et 17 pour le Sinn Féin (aile politique de l'IRA) et entre 17 et 25 pour l'Ulster Democratic Unionist Party (DUP) du révérend protestant Ian Paisley, qui rejette les accords.

Mais tout reste possible tant les marges sont faibles.

Il faut dire que David Trimble n'a cessé tout au long de cette campagne de ménager la

VOIR PAGE A 8: ULSTER

VOIR PAGE A 8: MONDIAL

• LES ACTUALITÉS •

Avant-projet de loi

Québec met de l'ordre dans la gestion des barrages

Les gestionnaires devront effectuer une étude sur la sécurité des ouvrages et établir un plan de gestion

Il y a presque deux ans, un véritable déluge s'abatait sur le Saguenay. Cet événement exceptionnel allait amorcer une remise en question des vieilles dispositions de la Loi sur le régime des eaux devant la commission Nicolet. Ce dernier a jugé contraire à la sécurité publique la construction d'ouvrages en cascades incohérentes sur un même cours d'eau et de villes dans les estuaires. La commission a aussi constaté qu'on ignorait le nombre exact d'ouvrages des retenues d'eau dans la province.

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Dans l'effervescence de la fin de session, le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, a déposé devant l'Assemblée nationale un avant-projet de loi destiné à modifier les règles d'approbation et d'entretien des barrages pour en améliorer la sécurité, en plus de décréter un inventaire général de ces ouvrages dans l'ensemble du territoire québécois.

Cet inventaire, qui constituait une des recommandations centrales de la commission Nicolet, divisera les barrages en deux catégories, chacune obéissant à des règles adaptées au niveau de gravité d'une rupture totale ou partielle.

L'avant-projet de loi, qui pourra faire l'objet d'un débat public avant la prochaine session, confère au gouvernement le pouvoir de définir par règlement les normes de sécurité des barrages «à forte contenance», une des deux catégories créées par le projet. Ces normes pourront définir le niveau de la «crue de sécurité» qui devront respecter les concepteurs, tout comme les règlements forceront l'examen des risques sismiques dans le secteur où la construction est envisagée.

Une douzaine de barrages seraient actuellement situés dans des zones à risques sismiques, d'où l'obligation qui leur sera faite de réaliser une étude «parasismique» en raison de la possibilité de liquéfaction de leurs sols.

Tous les propriétaires de barrages à «faible» ou à «forte contenance» devront à intervalles réguliers réaliser une étude sur la sécurité de leurs ouvrages pour affiner les mesures d'entretien ou de restauration requises.

Le gouvernement donnera aux propriétaires actuels neuf ans pour réaliser ces évaluations, donnant à chaque groupe, défini en fonction du risque, un délai de trois ans pour les réaliser.

Quant aux barrages jugés désuets ou dangereux — et qui seraient incapables de faire face aux situations extrêmes exigées de ces ouvrages —, leurs propriétaires de-

ront faire une proposition au gouvernement pour étirer leur vie utile. Ou les démolir.

L'ensemble des exploitants de barrages devront par ailleurs se munir d'un «plan de gestion» de leurs ouvrages, définissant l'ampleur de la retenue d'eau, les niveaux, les débits critiques et même les effets de ces débits sur les rivières situées en aval, ce qui n'a été exigé jusqu'ici en général que des grandes sociétés comme Hydro-Québec. L'avant-projet de loi, préparé par le ministère de l'Environnement et de la Faune, ne précise pas si la liste des «effets» sur la rivière comprendra les impacts sur la faune et les écosystèmes aquatiques ou seulement sur les débits.

Par ailleurs, l'avant-projet de loi prévoit que l'ensemble des plans de gestion des différents ouvrages situés sur un même cours d'eau devra être cohérent. En plus clair, cet aspect de la future loi soulève la pertinence de maintenir en place des ouvrages conçus pour tenir compte des débits naturels, ce qui ne les rend pas pour autant aptes à tenir le coup si un immense barrage en amont venait à céder. Le débordement du barrage gouvernemental du lac Kénoagami, qui avait littéralement noyé les plus petits ouvrages en aval, illustre particulièrement bien ce problème.

Les propriétaires de barrages devront par ailleurs effectuer des inspections périodiques de leurs ouvrages et tenir un registre des manœuvres et débits qu'ils laissent passer. Ils devront d'autre part se doter d'un plan de mesures d'urgence, remis et supervisé par la Sécurité civile et auquel auront accès les municipalités et les MRC.

L'avant-projet de loi imposera par ailleurs une tarification ajustée à l'importance des ouvrages de façon à ce que le régime s'autofinance.

Tous les barrages d'au moins un mètre de hauteur devront acquitter une taxe liée à la délivrance des autorisations. De plus, une taxe annuelle frappera tous les ouvrages «à forte contenance», une catégorie qui vise tous les ouvrages de plus de 2,5 mètres et retenant plus de 30 000 mètres cubes, tous les barrages d'un mètre et plus contenant plus d'un million de mètres cubes et les barrages dont la hauteur dépassera 7,5 mètres. Environ 7500 ouvrages entrent dans cette catégorie.

La catégorie inférieure, dite «à faible contenance», engloberait pour sa part environ 7000 ouvrages.

La tarification annuelle qui visera les barrages de faible capacité a pour but d'inciter les propriétaires de plans d'eau artificiels non entretenus à les faire disparaître. La construction de lacs artificiels au Québec a été fort populaire avant que la Loi de l'environnement n'exige un certificat d'autorisation à cette fin. La construction de ces lacs réchauffe les cours d'eau, ce qui hâte leur vieillissement, et elle est généralement néfaste aux espèces dont la migration est ainsi interrompue.

EN BREF

Baisse constante du nombre de naissances

Ottawa — Le nombre de naissances au Canada a diminué pour la sixième année consécutive en 1996, et tout indique que cette tendance se maintiendra, affirme Statistique Canada. Entre 1990 et 1995, l'accroissement naturel de la population (les naissances moins les décès) a régressé de 7,7 à 5,7 par 1000, signalait l'agence hier. L'accroissement naturel en 1996 représentait 47 % de la croissance totale de la population, l'immigration comblant le reste, a indiqué l'agence dans son Rapport sur l'état de la population du Canada. Statistique Canada prédit qu'à moins d'une remontée substantielle — fort peu probable — de la fécondité, le nombre des naissances va continuer à décliner jusqu'à égaliser le nombre des décès quelque part entre 2020 et 2030, réduisant ainsi à zéro l'accroissement naturel. Selon ce rapport, le problème tient en partie à ce que le taux de fécondité demeure stable depuis plusieurs années, aux alentours de 1,6 enfant par femme. Un autre facteur est le nombre moins élevé de femmes nées dans les générations qui ont succédé aux baby-boomers. Il faut par ailleurs tenir compte de l'effet non négligeable du taux de stérilisation au Canada, nettement plus élevé que celui des autres pays occidentaux.

Affaire Dionne: nouveau juge

Toronto (PC) — Le gouvernement ontarien vient de nommer la juge Gloria Epstein à la tête de l'enquête sur le traitement réservé aux célèbres quintuplés Dionne pendant leur enfance. Avec cette nomination, l'enquête pourra donc reprendre son cours. La juge Epstein, de la division générale de la Cour de l'Ontario, a été nommée hier par le Procureur général Charles Harnick. Elle remplace Gregory Evans, juge à la retraite qui a démissionné le mois dernier après avoir tenu des propos controversés au sujet des sœurs Dionne, quelques semaines à peine après le début de son enquête. La nomination de la juge Epstein a reçu l'approbation tant de la province que des trois quintuplés survivants.

Restauration de la côte des Éboulements

L'UQCN va en cour pour bloquer Bégin

LE DEVOIR

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) et le Regroupement pour la protection de Saint-Joseph-de-la-Rive demandent à la Cour supérieure d'obliger le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, à déclencher une évaluation publique des impacts du projet de restauration de la grande côte des Éboulements.

Le projet annoncé par le ministre des Transports et ex-ministre de l'Environnement, Jacques Brassard, a été jugé urgent, ce qui lui a permis d'éviter le test de l'étude des impacts environnementaux et d'une éventuelle audience publique.

Les deux groupes ont déposé lundi en Cour supérieure une requête en mandamus et une ordonnance de sursis pour empêcher le ministre des Transports de se soustraire aux règles ordinaires de l'évaluation environnementale. Ils demandent par ailleurs au tribunal de stopper les travaux sur le point de démarrer jusqu'à ce que les dispositions de la Loi de l'environnement aient été respectées, le prétexte de l'urgence étant invoqué à tort, disent-ils.

Pour Bernard Gauthier, porte-parole du regroupement, le «projet présenté par M. Brassard n'est pas la meilleure solution en regard de ce qui semble plutôt être un manque flagrant de contrôle de sécurité du transport lourd au Québec».

Quant à l'UQCN, son directeur général, Denis Bergeron, estime qu'il s'agit d'une véritable «cause-type» pour les ministères qui en prennent large avec la Loi de l'environnement, convaincus de leur impunité en raison des faibles moyens d'intervention des groupes. Les ministères publics, ajoute M. Bergeron, doivent assumer plus rigoureusement que quiconque les dispositions de la LQE «et non assumer le leadership de la délinquance».

EN BREF

Procès Walker

Exeter, Angleterre (PC) — L'homme d'affaires canadien en fuite Albert Walker se faisait passer pour un millionnaire américain, a révélé hier Elaine Boyes, qui témoignait au procès pour meurtre de Walker. Sa rencontre avec Walker ne lui a amené que des ennuis, a-t-elle dit à la cour. Elle a perdu de l'argent, et une relation amoureuse vieille de 14 ans. Son ami Ronald Platt, lui, a perdu son identité, puis sa vie. Walker est accusé du meurtre de Platt, dont le corps a été retrouvé en pleine mer en juillet 1996. Walker a plaidé non coupable. L'homme d'affaires ontarien s'était réfugié en décembre 1990 en Grande-Bretagne en compagnie de sa fille Sheena, alors adolescente, après avoir commis une fraude de plusieurs millions de dollars. Mme Boyes a rencontré Walker à la maison de vente aux enchères pour laquelle elle travaillait, dans le Yorkshire, en 1991. «Il m'a dit qu'il faisait beaucoup d'argent aux États-Unis, qu'il réussissait toujours dans ses entreprises, qu'il prenait toujours les bonnes décisions en affaires.» Quarante minutes après avoir fait sa connaissance, Walker lui offrait un emploi.

Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous serez convaincu!

La fameuse
célébration
annuelle
d'été
Économisez jusqu'à **60%**

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta
CANNON
SHEFTEX

Dan River
Lawrence

Springmaid
MARTEX

Douillettes réversibles
Simple, double, grand
Toutes grandeurs **29⁹⁵**

Ensemble de draps en percale
180 fils au pouce carré
Simple **16⁹⁵**

Couvre-matelas
«Easy fit» - simple **9⁹⁵**

OREILLER
SIMMONS
Beautyrest

Oreiller **7⁹⁵**
Oreiller de duvet blanc **24⁹⁵**

Couvre-oreiller en super percale
200 fils au pouce carré
Assortiment d'imprimés
légères imperfections - paire **2⁹⁵**

Ensemble en percale
L'ensemble comprend
la douillette, les draps,
le volant et le(s) couvre-oreiller(s).
À partir de **69⁹⁵**

Matelas

Le plus grand choix de matelas
Sealy et Simmons aux plus bas prix!
Livraison gratuite • Installation gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas
Retrait gratuit du vieux matelas

Plus de 100 styles!

Le Charmeur de Sealy
Simple **99⁹⁵** ens. **199⁹⁵**
Double **149⁹⁵** ens. **289⁹⁵**
Grand **189⁹⁵** ens. **379⁹⁵**

Nous payons les deux taxes!

Beautyrest Evason de Simmons
Simple **189⁹⁵** ens. **329⁹⁵**
Double **249⁹⁵** ens. **399⁹⁵**
Grand **279⁹⁵** ens. **449⁹⁵**

PAS DE TAXES OU NE PAYEZ RIEN DURANT UN AN!
détails en magasin!

Lits en laiton et fer, tapis
et boutique pour bébé

Le plus grande
sélection aux plus
bas prix garantis!
STATUS
lepine **meigault**

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50%
sur la porcelaine, la verrerie,
la couellerie, les batteries de cuisine
et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch
Noritake • Orrefors • Onaida • J.G. Durand
Kosta Boda • Lenox • Waterford • Demeyere • Lagostina
Rosenthal • et beaucoup plus!

MIKASA

À l'achat de huit éléments,
vous en recevez un **GRATUIT**

Valable sur la vaisselle de
porcelaine fine et la verrerie:
coupes, verres à vin et flûtes.
L'offre expire le 21 juin.

Couverts

Économisez 50%
Battat Pearl
Ens. de 20 marc. Couellerie inox 18/8
prix sugg. 60⁹⁵
Notre prix **29⁹⁵**

LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland 341-7810
Place Portobello Brassard 671-2202
Les Galeries Laval 681-9090
Les Promenades de la Cathédrale 282-9525



CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même
marchandise ailleurs à plus
bas prix, nous respecterons
non seulement ce prix mais
nous vous accorderons un
rabais additionnel de 10%

Nos prix sont imbattables!
Comparez, vous
serez convaincu!

Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires
AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Édredons de duvet
d'oise blanche
Construction en cloisons 12 po

Simple **79⁹⁵**
Double **99⁹⁵**
Grand **109⁹⁵**
Très grand **149⁹⁵**

Bain

CANNON
MARTEX
STEVENS

ROYAL VELVET

Serviettes R.O.M.
Bain **9⁹⁵**
Essuie-main **6⁹⁵**
Débarbouillette **3⁹⁵**

Descentes de bain **5⁹⁵**
Débarbouillettes **99⁹⁵**
Essuie-mains **1⁹⁵**
Sièges rembourrés **9⁹⁵**
Sorties de bain en rotin **39⁹⁵**
Rideaux de douche en plastique variés **4⁹⁵**

Parures de fenêtres

Levolor
Holican
HunterDouglas

Jusqu'à 50%
de rabais
sur le prix suggéré
Service à domicile gratuit
331-5260

Stores horizontaux et verticaux
stores plissés • stores en bois • romains
ventures • dentelles • cantonniers bouffants • parures complexes
tissus et plus encore!

Articles maison

Économisez 52%
Ens. 4 marc.
Prix sugg. 210⁹⁵
99⁹⁵

Cuisinart
Mini-hachoir
29⁹⁵

Nappes

Nappes 3M Scotchguard
Choix de couleurs
52 po x 70 po et 60 po x 84 po
Notre prix **9⁹⁵**

Batteries de cuisine

TEFAL **demeypre** • LE CREUSET

LAGOSTINA

Lagostina Milano - ens. 7 marc. garantis à vie.
Acier inoxydable de qualité exceptionnelle
avec solide base en cuivre.
Prix sugg. 340⁹⁵ Notre prix **159⁹⁵**

Articles-cadeaux

Ensemble de bar 7 pièces
avec plateau plaqué argent
49⁹⁵



CONSULTATIONS GÉNÉRALES

1) L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE AYANT TRAIT À L'INTRODUCTION DES CLAUSES «ORPHELIN» DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES

La Commission de l'économie et du travail est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 25 août 1998 dans le cadre de la consultation générale sur l'évolution du phénomène ayant trait à l'introduction des clauses «orphelin» dans les conventions collectives. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 14 août 1998 et être adressé à Mme Nancy Ford, secrétaire de la Commission.

2) AVANT-PROJET DE LOI INTITULÉ LOI SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES

La Commission des transports et de l'environnement est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 22 septembre 1998 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé Loi sur la sécurité des barrages. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement. Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 11 septembre 1998 et être adressé à Mme Line Beland, secrétaire de la Commission.

Les mémoires doivent être transmis au Secrétariat des commissions en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à la secrétaire de la commission concernée, Édifice Honoré-Mercier, 835 boul. René-Lévesque Est, bureau 3 29, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248

• LES ACTUALITÉS •

Hausse du fardeau de travail

Les infirmières réclament une solution nationale

Les audiences du Conseil des services essentiels se poursuivent

On saura sous peu si le refus des infirmières de faire des heures supplémentaires est légal ou non. Le Conseil des services essentiels du Québec a poursuivi ses audiences à cet effet durant toute la journée d'hier.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec souhaite une négociation nationale sur le fardeau de travail et la pénurie de personnel. Or la partie patronale veut toucher «le moins possible» à la convention collective des infirmières et a pour mandat de négocier des solutions locales, en attendant les négociations du secteur public et parapublic, attendues cet automne.

Voilà la pierre d'achoppement qui opposait encore hier la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec aux délégués du Conseil du patronat national et du ministère de la Santé et des Services sociaux devant le Conseil des services essentiels. Au terme des audiences, ce dernier devra décider si oui ou non le refus des infirmières de faire des heures supplémentaires est illégal et compromet les services offerts à la population.

Depuis lundi, l'ensemble des infirmières de la province refuse de faire des heures supplémentaires pour protester contre la pénurie de personnel et les piètres conditions de travail. Les infirmières doivent notamment compenser pour les quelque 3800 de leurs semblables qui ont pris leur retraite au cours de la dernière année. Or les candidats au métier d'infirmier sont de moins en moins nombreux dans les cégeps de la province. Le métier arrive 92^e parmi les choix de profession des étudiants.

«Si on ouvre 1000 postes d'infirmière, on va peut-être en trouver 100», disait hier Jacques Paradis, représentant de la partie patronale.

Cet été, la pénurie d'infirmières est plus criante que jamais. La Fédération calcule que dans les périodes de

pointe, la proportion des plages de travail couvertes par des heures supplémentaires pourrait aller jusqu'à 3,5%. A l'invitation de la FIIQ, la quasi-totalité des infirmières du Québec ont choisi de ne pas faire d'heures supplémentaires pour faire face à cette surcharge de travail.

L'approche préconisée par la FIIQ auprès du ministère et du Conseil du patronat national s'intéressait à la fois à la question de la pénurie d'infirmières et à l'organisation du travail. Par exemple, dès cet hiver, soutient Louise Rochefort, responsable des communications pour la FIIQ, on pouvait prévoir la crise actuelle. «Il faut six mois pour former une infirmière au bloc opératoire et un mois pour former une infirmière à l'urgence», soutient-elle.

La très grande majorité des infirmières mettent l'allègement du fardeau de travail au premier rang de leurs préoccupations

Par ailleurs, en cours d'audience, la présidente de la FIIQ, Jenny Skeene, a fait valoir que la moitié des établissements hospitaliers de la province ne profitent pas d'un comité des infirmières et infirmiers, qui a pour fonction de régler certains problèmes liés au fonctionnement interne. D'autre part, certains établissements ne nomment pas de vis-à-vis à ce comité, qui serait chargé de régler les litiges au nom de la direction de l'établissement.

Mme Skeene a aussi mentionné que 25% des effectifs infirmiers fonctionnent sur appel. Et au cours de la dernière année, les 18 393 infirmières ainsi en disponibilité auraient pu combler 10 000 postes à temps complet.

Et les sondages menés auprès des infirmières ne trompent pas non plus. La très grande majorité d'entre elles mettent en effet l'allègement du fardeau de travail au premier rang de leurs préoccupations. Au cours d'une enquête menée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, 40% des infirmières auraient affirmé leur intention de quitter le réseau et 41% auraient affiché un niveau de détresse psychologique élevé.

«C'est clair qu'il y a un problème», a ajouté M. Paradis.

«Le conseil souhaite beaucoup que les parties en arrivent à un règlement», a ajouté Denis Lalonde, responsable des relations publiques pour le Conseil des services essentiels. Les audiences du Conseil des services essentiels se poursuivaient au cours de la soirée d'hier.



REUTERS

La pollution de l'air prend des proportions dramatiques dans des cités comme Mexico, où la situation s'est encore dégradée ce printemps en raison de milliers de feux de forêt faisant rage dans le sud du pays.

32 pays signent de nouveaux protocoles sur la pollution de l'air

AGENCE FRANCE-PRESSE

Aarhus, Danemark — Trente-deux pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont signé hier à Aarhus, au Danemark, les deux nouveaux protocoles sur la pollution de l'air qu'ils avaient adoptés le matin même.

Ces accords visent à diminuer ou à interdire les émissions de trois métaux lourds et de seize polluants organiques persistants (POP), dont le DDT et des composés chlorés comme les PCB et les dioxines.

Le protocole sur les métaux lourds concerne le plomb, le cadmium et le mercure. Les pays concernés devront réduire leurs émissions de ces trois métaux au-dessous des niveaux atteints en 1990.

L'essence au plomb devra être éliminée progressivement d'ici au 1^{er} janvier 2005. C'est déjà le cas en Amérique du Nord et l'interdiction sera effective en l'an 2000 dans l'Union européenne.

Ces «protocoles d'Aarhus», qui pourront être modifiés pour inclure de nouvelles substances, s'inscrivent dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

Trente-deux des 42 pays membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU) ont signé les protocoles. Ce sont l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, Chypre, la République tchèque,

le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République de Moldavie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, l'Ukraine, la Grande-Bretagne, les États-Unis et la Commission européenne. L'ancienne république yougoslave de Macédoine a fait une déclaration d'intention plutôt que de signer les protocoles.

Les deux traités entreront en vigueur lorsqu'ils auront été ratifiés par 16 pays. Des discussions dans un contexte plus vaste sont envisagées pour les métaux lourds, le texte sur les POP devant servir de base aux négociations internationales qui s'ouvrent le 29 juin à Montréal en présence d'une centaine de pays sur l'interdiction de 12 de ces substances à l'échelle planétaire.

Les industriels de la chimie, regroupés dans l'organisation européenne Eurochlor, ont bien accueilli les deux accords. Selon un de leurs représentants, le Français Jacques Verdier (Atochem), «les industriels soutiennent ces protocoles qui font l'objet d'une approche totalement scientifique». Selon lui, «il faudra continuer à travailler avec la même approche de l'évaluation des risques pour la mise au jour des nouvelles substances».

Cinquante-cinq pays sont présents à Aarhus pour la quatrième conférence paneuropéenne sur l'environnement, dont 44 européens ainsi que les États-Unis, le Canada et plusieurs pays d'Asie centrale.

Des parents disent adieu à Boscoville

Un projet de «résurrection» de l'institution suit son cours

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Ce soir, de 18h à minuit, des parents de jeunes résidents de Boscoville tiendront, avec d'anciens résidents, une vigile pour souligner la dernière nuit du centre, qui ferme officiellement demain. «Pour nous, c'est une façon de dire un dernier au revoir à Bosco», dit Hamani Harrell, porte-parole du Comité des parents et des parents d'accueil de Boscoville. Lundi, un groupe de travail comprenant divers experts a présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon un projet pour réanimer Boscoville. Ce projet n'est toutefois pas lié aux initiatives du Comité de parents et, même s'il obtenait l'aval du ministre, il ne se réaliserait pas avant plusieurs mois. Le Centre de réadaptation Boscoville tel qu'on le connaissait cessera donc quand même d'exister, conformément à la décision annoncée il y a environ un an.

Plusieurs pensionnaires sont déjà relogés dans un autre centre, le Mont-Saint-Antoine. La cinquantaine de jeunes qui y demeuraient déménageront demain matin à Cité-des-Prairies, un centre pour jeunes qui ont commis des actes de délinquance plus graves et où les mesures de sécurité sont beaucoup plus serrées. Après avoir visité Cité-des-Prairies, le 7 juin dernier, des parents mécontents ont formé un comité pour protester contre ce choix. «Nous n'avons toujours pas reçu de réponses satisfaisantes, et nos inquiétudes demeurent», soulignait hier Hamani Harrell.

Le Comité de parents a tenu une manifestation, samedi dernier, devant les bureaux montréalais du ministre Rochon. Lundi, ils ont adressé une demande au Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby. Son adjoint, Guy Pagé, leur a toutefois répondu qu'il n'avait pas compétence sur les Centres jeunesse, l'organisme paragon gouvernemental dont relève Boscoville. «Peu importe où l'on s'adresse, y compris au Comité des usagers des Centres jeunesse ou à la direction, nous n'avons pas pu avoir d'appui ni de réponses franches», dit Hamani Harrell.

Le projet déposé lundi devant le ministre, intitulé Réinventer Boscoville, propose de créer un centre consacré à la fois à l'intervention, à la recherche et à la formation, administré conjointement par le gouvernement, les centres jeunesse, le secteur de l'éducation et le secteur privé. Le groupe de travail, présidé par Claude Bilodeau, ancien directeur de l'Association des centres jeunesse du Québec, comprend aussi Gilles Gendreau, ancien directeur de Boscoville, Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, Marc LeBlanc, criminologue rattaché à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, et Jean-Pierre

Léger, président-directeur général des Rôtisseries Saint-Hubert. «C'est un projet qui permettrait peut-être de reprendre certains éléments de l'ancien Boscoville, tel qu'il s'est fait connaître par le passé», a expliqué Marc LeBlanc.

Boscoville, fondé dans les années 50, était réputé pour ses approches innovatrices auprès des jeunes délinquants et des jeunes en difficulté. «Il faut bien reconnaître que le Boscoville des dernières années n'était plus vraiment l'établissement qui était devenu si réputé dans les années 60 et 70, a indiqué Marc LeBlanc. Les compressions des dernières années l'ont beaucoup affecté. Pourtant, dès les années 80, on obtenait à Boscoville une réduction de

30% des récidives, ce à quoi sont arrivées, seulement récemment, les meilleures méthodes en Amérique du Nord.» Le gouvernement souligne qu'il épargnera 750 000 \$ par an en fermant Boscoville. «Administrativement, c'est une décision inattaquable, dit Marc LeBlanc. Mais il y a des choses qui ne dépendent pas seulement de calculs administratifs. Et il y a des coûts à long terme qui ne sont pas visibles tout de suite...»

Les membres du Comité de parents de Boscoville, s'ils n'ont rien, au départ, contre ce projet, se disent frustrés de n'avoir pu faire entendre leur point de vue. «Tout le monde a eu l'oreille du ministre Rochon, sauf nous, dit Hamani Harrell.

Club 402-HOMME
A votre service depuis 20 ans



COSTUMES importés d'Italie au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive De 299 \$ à 475 \$ le costume

Du lundi au vendredi De 9 h 30 à 18 h Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O., Suite 200, Montréal (514) 861-3636



NOUVEAUTÉ FRANÇAIS
1^{er} cycle du primaire

Je veux écrire
1^{re} année
Cahier
46 pages, 6,50 \$
Je peux écrire
2^e année
Cahier
64 pages, 7,50 \$
J'aime écrire
3^e année
Cahier
72 pages, 8 \$

Lyse-Anne Papineau
Danielle Venne

Ces trois cahiers d'activités destinés aux élèves du premier cycle du primaire, serviront à initier les jeunes à l'écriture du français.

Le succès que connaîtront les élèves, grâce à ces cahiers d'exercices, les motivera à écrire davantage, tout en tenant compte de la qualité de leurs écrits. Ainsi, il sera possible de répondre aux attentes des parents et du ministère de l'Éducation en favorisant un apprentissage gradué et continu.

Siège social :
GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone : (514) 842-3481
Télécopieur : (514) 842-4923
Adresse Internet :
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

FORCES

Revue de documentation économique, sociale et culturelle

Economic, social and cultural quarterly

Québec

L'économie du Québec

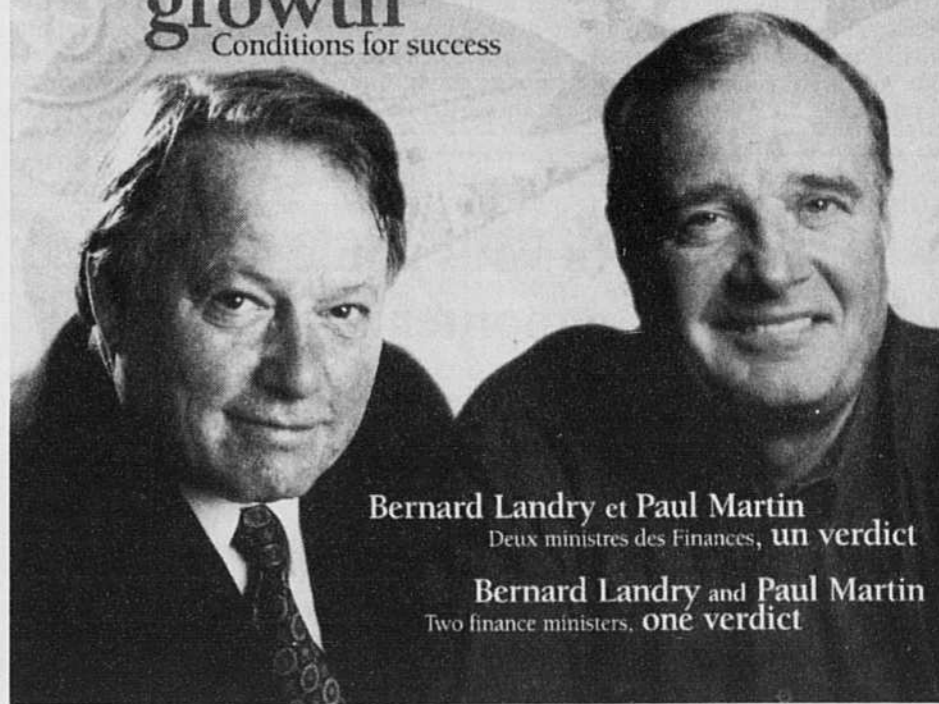
Les chemins de la croissance

Les conditions du succès

The economy of Québec

The paths of growth

Conditions for success



Bernard Landry et Paul Martin
Deux ministres des Finances, un verdict

Bernard Landry and Paul Martin
Two finance ministers, one verdict

En outre, deux grandes signatures

Pierre Fortin

L'économie du Québec et celles des Amériques
Une remontée incontestable

Gérald Tremblay

La place du Québec dans la nouvelle économie

Ainsi que

Le nouveau rôle du grand capital public

La fulgurante éclosion des PME

La création d'emplois

FORCES

En kiosques et en librairies

Tél. (514) 286-7600 FAX (514) 286-2250

LE DEVOIR

POLITIQUE

Les provinces et les dépenses de santé

Le fédéral veut avoir son mot à dire

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Fort de ses coffres mieux garnis, le gouvernement Chrétien n'entend pas laisser les provinces lui dicter sa conduite en matière de santé. Il se montre enclin à injecter des fonds dans ce secteur de compétence provinciale mais à la condition d'avoir son mot à dire sur leur destination.

«Si on prend des positions doctrinaires (du genre) "on ne peut pas dire ce qu'on fait parce que ça ne vous regarde pas", il n'y aura pas beaucoup de volonté politique à envoyer de l'argent dans ce sens-là», a dit le premier ministre Jean Chrétien, mardi, en parlant des dernières déclarations des provinces.

La plupart des commentaires de M. Chrétien, faits à l'issue d'une réunion de deux jours de son cabinet, portant surtout sur l'utilisation des transferts pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Ils démontrent aussi son refus d'accorder les provinces qui rêvent de harceler le pouvoir fédéral de dépenser.

Ses propos ont ainsi confirmé l'existence de divergences fondamentales entre son gouvernement et les provinces face aux priorités de financement en matière de santé. Ajouté aux accrochages des dernières années, cela présage de bonnes batailles fédérales-provinciales dans les mois qui viennent.

Tout part de l'amputation unilatérale par Ottawa des transferts en espèces destinés aux provinces. Ils sont passés de 19,3 milliards en 1994-95 à 12,5 milliards en 1997-98. Depuis décembre dernier, les provinces exigent d'Ottawa qu'il ne crée aucun nouveau programme dans les domaines de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation supérieure avant d'avoir réinvesti dans les transferts en espèces.

Les enjeux ont monté de quelques crans la semaine dernière. En plus de refaire leur demande, les provinces ont présenté, jeudi, une proposition ambitieuse d'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. Selon cette dernière, Ottawa ne pourrait plus dépenser un sou dans les champs de compétence provinciale, que ce soit en espèces ou par le moyen de mesures fiscales, sans avoir l'accord de la majorité des provinces et sans les avoir associées à la définition des objectifs, principes et responsabilités visés. De plus, une province pourrait se retirer avec pleine compensation financière du programme en question en autant qu'elle cherche, à sa façon, à faire face aux problèmes identifiés.

Le premier ministre a rétorqué la semaine dernière que les provinces demandaient toujours plus d'argent sans rien offrir en retour. Il a offert un point de vue similaire mardi. «Les provinces vont toutes avoir des budgets ba-

lancés l'an prochain. On n'est pas mieux qu'elles, on n'est pas pire qu'elles, mais elles demandent encore de l'argent quand même.»

Malgré les compressions imposées, M. Chrétien trouve les provinces ingrates à l'endroit d'un gouvernement qui a modifié à leur avantage la structure des transferts. Pour faire avaler la pilule des compressions, le fédéral a, en 1995, regroupé les transferts pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire en un seul paiement, le Transfert social canadien (TSC). Il a maintenu les principes de la loi sur la santé mais éliminé toutes les conditions associées à l'éducation supérieure et n'en a conservé qu'une seule touchant l'aide sociale. «On a donné plus de liberté aux provinces avec le TSC, ce qu'elles voulaient, et elles n'ont pas dit de gros mercis», s'est plaint le premier ministre.

Ottawa a offert aux provinces de la flexibilité mais seulement pour leur permettre de gérer la décroissance. Maintenant qu'il a de l'argent, la flexibilité lui plaît moins. «Tout le monde a applaudi quand on leur a donné plus de liberté, mais maintenant, les gens se demandent si elles (les provinces) en ont trop», a dit M. Chrétien. Il veut avoir son mot à dire et savoir où les fonds iront car il doute des intentions provinciales. «Le ministre de la Santé aimerait, si nous avons de l'argent, qu'il aille à la santé, mais quelques provinces disent que ce n'est pas de nos affaires, qu'elles pourraient le mettre dans les routes», a-t-il soutenu.

Ce commentaire a fait bondir le chef bloquiste Gilles Duceppe qui s'en est pris avec colère au premier ministre. «En laissant entendre que les gouvernements du Québec et des provinces canadiennes détournent les fonds destinés à la santé pour faire des routes, Jean Chrétien fait preuve de malhonnêteté intellectuelle.» Selon lui, le premier ministre démontre «clairement qu'il ne sera satisfait tant qu'il n'aura pas mis en tutelle les soins de santé dans les provinces pour ainsi mieux assouvir son besoin de visibilité.»

M. Chrétien nie pour sa part vouloir remettre en question le TSC car il croit qu'il est possible de s'entendre avec les provinces sur un nouveau cadre de travail qui satisfera Ottawa. Citant en exemple la naissance de l'assurance-maladie, il pense visiblement qu'il est possible d'avoir gain de cause. «Éventuellement, parce que c'était un bon programme, tout le monde a accepté les conditions du gouvernement fédéral, et l'assurance-maladie a vu le jour. Je me souviens, à ce moment-là, que les provinces disaient que c'était leurs affaires et de ne pas nous en mêler. Je suis là depuis quelques années et ce langage n'a pas changé beaucoup.»

Le conflit entre les deux niveaux de gouvernement s'annonce imminent car le premier ministre Chrétien a confirmé que les états financiers du gouvernement pour l'année 1997-98 afficheront un surplus et qu'il en sera de même à la fin de l'année en cours.

Transferts fédéraux

Chrétien soulève la colère de Québec

Bouchard se dit renversé par les déclarations de son homologue canadien

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le premier ministre Lucien Bouchard et deux de ses principaux lieutenants dénoncent les propos qu'a tenus le premier ministre canadien Jean Chrétien sur les transferts sociaux du gouvernement fédéral aux provinces. MM. Bouchard, Landry et Rochon se sont dits renversés de voir Jean Chrétien déclarer mardi que les provinces n'utilisent pas à bon escient les fonds fédéraux dédiés à la santé et aux services sociaux.

«Je suis absolument renversé de voir que M. Chrétien s'inquiète de l'utilisation des fonds qui proviennent des transferts canadiens, a affirmé M. Bouchard avant de rencontrer les diplomates de plusieurs pays à l'occasion de la Fête nationale. Il me semble que s'il y a quelqu'un qui doit savoir que c'est utilisé aux fins auxquelles c'est destiné, c'est-à-dire l'aide sociale, la santé, l'éducation, c'est bien lui. On en manque, d'argent. C'est évident qu'il n'y a pas de diversion. D'ailleurs, c'est la première fois que j'entends dire que le gouvernement fédéral a des doutes sur l'utilisation que les provinces font des produits des transferts sociaux canadiens.»

Le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, a été encore plus cinglant envers le premier ministre fédéral.

«Il a mal choisi son jour, M. Chrétien. C'est vrai qu'il a déjà osé dire que la Fête nationale, ce n'était pas pour les anglophones du Québec. Cet homme est d'une sagacité dans tous les domaines», a-t-il ironisé.

«Je pense que ces paroles ont dû lui échapper dans un moment de distraction, a renchéri M. Bouchard en blaguant, peut-être à la veille des festivités de la Fête nationale. Mais c'est un peu étrange, pour le moins, et ça montre une forme d'arrogance assez incroyable de mettre en doute la gestion que toutes les provinces font des fonds qui sont destinés à des finalités



RENÉ MATHIEU LE DEVOIR
Lucien Bouchard a serré la main du consul d'Haïti, Lionel Lavolette, lors de la réception tenue à Québec hier à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

sociales et éducatives.»

M. Bouchard compte profiter de la Conférence des premiers ministres provinciaux, qui aura lieu du 5 au 7 août à Saskatoon, pour discuter de cette épineuse question avec ses homologues hors Québec.

«Je pense bien que tout le monde va vouloir évoquer cette déclaration et voir ce qui en est. Est-ce qu'il y a une intention derrière ça, est-ce que ça prépare une autre offensive fédérale?»

Le ministre Landry a rappelé que les compressions effectuées à Ottawa par le gouvernement fédéral depuis quelques années ont atteint 11 milliards en quatre ans. Il s'agit de fonds dont ont dû se passer les provinces dans les domaines de la santé, de l'éducation et des transferts sociaux.

«Quand Robert Bourassa a signé ces ententes, c'était 50-50. Il se sont retirés et [ont] retiré jusqu'à 15 % aujourd'hui [des dépenses effectuées dans ces secteurs].»

C'est une preuve de plus, selon M. Landry, que le Canada, comme fédération, ne fonctionne plus.

«Ça devient risible que des souverainistes soient obligés de défendre la Constitution fédérale, qui donne la santé et l'éducation aux provinces. S'il y a une chose claire dans cette Constitution, c'est celle-là. [...] Le septième pays du G7 va s'occuper de nutrition pré-natale alors qu'il est une fédération. N'importe où, ça ferait rigoler.» Il trouve irresponsable l'idée du premier ministre Chrétien de dédier le futur surplus du gouvernement fédéral au remboursement de la dette plutôt qu'aux programmes sociaux.

«Ce surplus, il l'a fait comment? En coupant les transferts sociaux et l'assurance-chômage. Et il veut faire avec ces gains mal acquis d'autres choses que les services à la population. Vous voyez les problèmes qu'on a avec les hôpitaux. On en est à discuter avec nos braves infirmières et infirmiers du temps supplémentaire, et lui, il dispose d'argent qu'il va aller mettre sur de vieilles dettes?»

Il reconnaît que le remboursement de la dette n'est pas une mauvaise idée en soi, mais, ajoute-t-il, la dette se paie lentement et de di-

verses façons. La dette baisse d'abord avec l'inflation, et si la croissance est bonne, elle devient moins écrasante en égard au PNB.

«Il faut faire des versements à un moment donné, mais il faut les faire au moment opportun. Pas quand on vient de créer la commotion qu'on a créée dans les services de santé et les services sociaux des provinces.»

Il précise que son gouvernement ne sera pas tenté comme le fédéral de rembourser sa propre dette, même si les paiements à long terme du Québec coûtent plus cher, en vertu de la baisse du dollar, que les paiements financés à court terme d'Ottawa.

«Nos couleurs sont annoncées. C'est la moitié à la baisse des impôts et des taxes pour que les gens aient l'argent dans leurs poches. Et le reste ira aux services sociaux, santé, éducation et autres fonctions étatiques.»

De son côté, le ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon qualifie le discours de M. Chrétien de procès d'intention au moment où le gouvernement fédéral cherche vraisemblablement à agir davantage dans des domaines qui ne sont pas de sa compétence.

«C'est sûr que pour le gouvernement fédéral, c'est plus intéressant d'être dans ce secteur parce qu'il est plus visible en donnant des services directement aux gens. Mais on va tomber dans des programmes nationaux conçus sur des paramètres mur à mur à travers le Canada avec une perte d'efficacité. Et nous, depuis trois ans, on a beaucoup décentralisé, on fait faire beaucoup plus d'actions localement. C'est ramener l'horloge en arrière dans le temps.»

Il conclut comme son collègue Landry que le discours et les actions de M. Chrétien contredisent la Constitution canadienne. Selon lui, Ottawa cherche à recentraliser la conception et le suivi des programmes dans le domaine de la santé.

«Au delà des combats politiques que ça va entraîner, ça travaille contre le monde en gaspillant une partie de l'argent.»

Affaire Corbeil

Il a fallu au moins quatre jours pour que la demande d'enquête parvienne aux enquêteurs

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Il n'aura pas fallu cinq jours mais un seul pour que la GRC reçoive la demande d'enquête du ministre du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, sur les allégations de trafic d'influence faites contre un employé de la section québécoise du Parti libéral du Canada.

La lettre du ministre, transmise au commissaire de la GRC, Phil Murray, porte en effet un sceau, donnant avis de la réception de la lettre, daté du 6 mars. Ce n'est toutefois que le 10 ou le 12 mars que les enquêteurs ont été saisis de l'affaire, selon qu'on lise une demande de mandat de perquisition faite en juin ou un communiqué émis par la GRC en octobre dernier.

Ces délais sont importants car l'enquête de la GRC n'a pas permis de prendre l'employé Pierre Corbeil sur le fait ni de découvrir le destinataire des fonds sollicités. La raison est simple. Le parti et M. Corbeil lui-même auraient su que la GRC devait faire enquête, et ce, la veille ou le jour même où la lettre arrivait au bureau de M. Murray.

C'est le ministre Pettigrew qui aurait en quelque sorte vendu la mèche car il a jugé nécessaire et normal d'aviser, dès le 5 mars, son collègue Alfonso Gagliano de sa démarche auprès de la GRC. M. Gagliano, qui est ministre des Travaux publics, était aussi organisateur du PLC au Québec.

L'avertissement de M. Pettigrew a déclenché une chaîne d'événements qui a eu pour effet d'éventer l'affaire. M. Gagliano a en effet immédiatement communiqué avec les dirigeants du parti pour qu'ils rappellent aux employés de respecter la loi. Le message a aussitôt été transmis aux cueilleurs de fonds, y compris M. Corbeil.

Pierre Corbeil, qui n'est plus employé du PLC-Q, a plaidé coupable, en

avril dernier, à quatre accusations de trafic d'influence. Aucune autre personne n'a fait l'objet d'accusations. Dans sa lettre, M. Pettigrew s'inquiétait pourtant du fait que «des individus» disant agir au nom du PLC-Q rencontraient des dirigeants d'entreprises faisant affaire avec son ministère en leur laissant entendre qu'une contribution en argent liquide à la caisse du parti pourrait aider leur demande de subvention.

Un des hommes d'affaires interrogés par la police a aussi fait état d'un appel de suivi fait par une personne dont il n'a pu identifier la voix alors qu'il connaissait celle de Pierre Corbeil.

La police a aussi deviné qu'on avait eu vent de son enquête quand elle a appris que des menaces avaient été proférées, le 20 mars, contre un des hommes d'affaires. Ce dernier a été incapable d'identifier la personne qui l'invitait à se taire.

La GRC a toutefois réussi à confirmer que Pierre Corbeil avait été infor-

mé des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

Interrogé par la GRC, il a soutenu qu'il voulait s'assurer de la légitimité des entreprises et a fait appel à Pierre Corbeil pour ce faire. Comme il n'y a pas eu procès, on ignore pourquoi il a eu recours à un employé du parti pour effectuer un travail relevant normalement de fonctionnaires et surtout qu'il lui ait transmis des renseignements considérés confidentiels par le ministère du Développement des ressources humaines, comme en témoigne la politique de divulgation de l'information du programme en cause.

Le ministre Massé prétend depuis le début, et il l'a encore répété mardi, que l'information était largement accessible puisqu'elle était transmise aux députés des comités concernés, au gouvernement du Québec et à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

Interrogé par la GRC, il a soutenu qu'il voulait s'assurer de la légitimité des entreprises et a fait appel à Pierre Corbeil pour ce faire. Comme il n'y a pas eu procès, on ignore pourquoi il a eu recours à un employé du parti pour effectuer un travail relevant normalement de fonctionnaires et surtout qu'il lui ait transmis des renseignements considérés confidentiels par le ministère du Développement des ressources humaines, comme en témoigne la politique de divulgation de l'information du programme en cause.

Le ministre Massé prétend depuis le début, et il l'a encore répété mardi, que l'information était largement accessible puisqu'elle était transmise aux députés des comités concernés, au gouvernement du Québec et à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

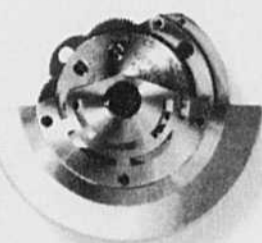
me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.

me des entreprises demanderesses par Jacques Roy, un employé du ministre politique du Québec et président du Conseil du trésor Marcel Massé.



Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

LES MARGUILLERS DE LA FABRIQUE STE-THÉODOSE VOUS INVITENT À

LA JOURNÉE DE LA TOURNÉE DES MAISONS ANCESTRALES DE CALIXA-LAVALLÉE

Samedi, le 27 juin 1998, l'honorable Bernard Landry vice-premier ministre du Québec, costumé d'époque et véhiculé en calèche pour la circonstance, inaugurera à 9 heures à l'église la visite de 12 maisons anciennes, de 150 à 250 ans d'âge, qui seront ouvertes au public. Les propriétaires eux-mêmes, vêtus à l'ancienne, feront visiter l'intérieur et raconteront l'histoire de leurs maisons.

Plus de 24 sites répartis sur trois circuits à parcourir en voitures à chevaux, et feu de joie animé le soir avec prix de présences.

Sur le circuit BLEU (rang de la Beauce) visitez trois maisons de pierres et une maison de madriers en coulisse; aussi visitez l'Atelier du meuble d'époque Le Maître Couleur, le musée de Calixa Lavallée, l'Atelier d'art du textile et du traitement de la fibre, la vente de garage et d'antiquités de R. M. Léonard; visitez la maison Moussard classée monument historique, l'alignement des maisons d'époque avec huit autres maisons de pierres et deux autres maisons de pierres de grand intérêt, les lieux où est né et où a vécu Calixa Lavallée, et l'ancienne école de rang. Sur le circuit ROUGE (rang du Second Rousseau) visitez trois maisons de pierres et une maison de pierres; aussi visitez l'école internationale d'équitation Calixa, le restaurant champêtre La Fine Tablee et son jardin, la cabane à sucre familiale de N. Jacques; visitez l'alignement des maisons d'époque avec trois autres maisons de pierres et une de pierres de grand intérêt. Sur le circuit VERT (la montée Labonté et ses embranchements, la Beauce, le chemin Berthiaume et le rang de la Petite Côte-d'en-Haut) visitez deux maisons de pierres, une maison de pierres et une maison de madriers en coulisse; visitez la boutique de forge et ses forgerons L. Emond et J. P. Lafamme; le magasin général aménagé d'époque, l'alignement des vieilles cabanes à sucre dans la forêt de Verchères, puis goûtez au pain cuit dans le four à pain d'une maison de pierres; visitez l'ancienne boutique de forge du père Louis Lavallée, l'ancienne chapelle et l'ancienne école.

ACHAT D'UN CIRCUIT: 20\$ par personne, peu importe le circuit choisi; ACHAT DE DEUX CIRCUITS: 35\$ par personne, ACHAT DE TROIS CIRCUITS: 45\$ par personne. Circuits gratuits pour un enfant de 14 ans et moins accompagné d'un adulte; TRANSPORT EN COMMUN EN VOITURES À TRACTEUR OU À CHEVAUX: bon pour toute la journée sur tous les circuits. 10\$ par personne. 5\$ pour les enfants de 14 ans et moins et gratuit pour les enfants sur vos genoux. Vous pouvez aussi utiliser votre automobile, bicyclette, carriole, etc.

S'il y a annonce de pluie pour 25% et plus le samedi soir 22:00 à Radio-Canada, l'activité est remise le samedi en samedi les 4, 11 juillet etc. jusqu'à sa réalisation. Enregistrement à partir de 8 heures, et départ vers 9 heures (le règlementement toute la journée) de tous les circuits, à l'église. Tenue paysanne ou sportive. Apporter vos lunchs pour le dîner et le scoper et profiter des terrasses et jardins de quelques-unes de ces magnifiques propriétés pour manger ou relaxer. Fin des visites vers 17 heures. À 19 heures, FEU DE JOIE pour tous les participants de la journée (payant pour les autres), sur le terrain derrière l'église où M. Jacques Pasquet conteur professionnel de nos traditions, la famille Charon de Calixa-Lavallée et de Verchères pour les chansons à répondre, et le chansonnier Gilles Day de Verchères, animeront une soirée d'antan. Des prix de présence offerts par 7 entreprises du village, seront très. Le tout pour le bénéfice de l'Église Ste-Théodose.

Réservations et renseignements: (450) 583-6455

LE DEVOIR

LE MONDE

Selon l'Institut international pour la démocratie

Les femmes ne comptent que pour 11% des parlementaires

AGENCE FRANCE-PRESSE

Stockholm — Onze pour cent seulement des 40 822 parlementaires dans le monde sont des femmes et 18 d'entre elles président l'un des 240 parlements existants, indique une étude de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) publiée mercredi à Stockholm.

Cette étude a pour but de mettre en lumière le rôle, l'impact et les obstacles que rencontrent les femmes députés dans les parlements à travers le monde.

«C'est un guide, un instrument de travail avec des idées, des suggestions et des stratégies», a déclaré son auteur, l'Égyptienne Azza Karam, chercheur à l'université d'Amsterdam et chef de projet sur les femmes dans la politique à l'IDEA, une ONG créée en 1995 et comptant 17 pays-membres.

«Il est un fait qu'une stratégie concertée des femmes députés pour influencer l'ordre du jour parlementaire en introduisant des sujets tels le soin des enfants, la lutte contre le cancer du sein ou l'harcèlement sexuel a son impact», a-t-elle souligné. «Mais ce que les femmes au parlement peuvent faire pour rendre la vie féminine plus facile est encore plus important».

Les pays nordiques viennent en tête avec 36% de femmes députés contre 13% dans les Amériques, 11% en Europe et dans l'Afrique subsaharienne, près de 10% en Asie et 3% dans les pays arabes.

La pauvreté, touchant 1,3 milliard de personnes dont 70% de femmes et d'enfants, est un des «obstacles principaux» à l'entrée des femmes dans la politique, en dehors du manque d'éducation, de soutien des partis, d'une législation électorale appropriée (la représentation proportionnelle et un système de quotas étant les plus avantageux pour les femmes) et de la «tradition machiste», selon la publication.

La publication de l'IDEA sera gratuite dans les pays en voie de développement et mise sur le web (www.idea.int/women) afin d'ouvrir un débat interactif entre parlementaires et activistes de la cause féminine.

EN BREF

Tirs meurtriers au Cachemire

New Delhi (AFP) — Trois soldats indiens ont été tués mardi par des tirs «non provoqués» de l'armée pakistanaise à la frontière du Cachemire, ont affirmé hier des responsables militaires indiens à New Delhi. L'attaque pakistanaise a eu lieu à Kupwara et fait suite à une visite dans cette région du ministre indien de la Défense, George Fernandes, ont précisé les agences Press Trust of India (PTI) et United News of India (UNI). Selon des officiers indiens dans la ville de Srinagar, la capitale d'été du Cachemire, cités par les deux agences, l'armée indienne aurait riposté. Selon l'UNI, les échanges de tirs auraient duré «plusieurs heures». C'est le premier incident frontalier sérieux entre les armées pakistanaise et indienne sur la frontière du Cachemire depuis que les deux pays ont mené des tests nucléaires le mois dernier.

Frilosité iranienne

Téhéran (AFP) — Le président du Parlement iranien Ali Akbar Nategh-Nouri a exclu toute normalisation avec les États-Unis, et accusé Washington «de chercher à diviser la société iranienne», dans une déclaration publiée hier par la presse. «Les déclarations récentes du secrétaire d'État américain Madeleine Albright au sujet des relations avec l'Iran visent à déclencher une guerre psychologique contre notre pays», a affirmé M. Nategh-Nouri. Le président du Parlement, chef de file des conservateurs, a estimé que «tous les dirigeants» iraniens «résistent et rejettent une normalisation» avec les États-Unis. L'ancien président Ali Akbar Hachémi-Rafsanjani a exprimé lundi des doutes quant à la «sincérité de Washington» de vouloir normaliser ses relations avec l'Iran. Les États-Unis ont indiqué vouloir «aller de l'avant» en vue d'une éventuelle normalisation de leurs relations avec l'Iran après dix-huit ans de rupture. Le secrétaire d'État Madeleine Albright a affirmé, il y a une semaine, que son pays était prêt à discuter d'un «itinéraire menant à des relations normales avec l'Iran».

Togo: Eyadéma est proclamé vainqueur de la présidentielle

Lomé (AFP) — Le général Gnassingbé Eyadéma, au pouvoir depuis plus de 30 ans au Togo, a été proclamé hier vainqueur de l'élection présidentielle de dimanche, un résultat catégoriquement rejeté par l'opposition. Selon le ministre de l'Intérieur, le général Seyi Méméne, le président sortant a obtenu 52,13% des voix, devant Gilchrist Olympio qui ne recueillerait que 34,10% des suffrages. La collecte des résultats a été paralysée pendant deux jours, en particulier à Lomé, fief de l'opposition. La démission mardi soir de la présidente de la Commission électorale nationale (CEN), composée paritairément de représentants de la majorité et de l'opposition et légalement chargée de proclamer les résultats, a précipité les choses. Aussitôt, le ministre de l'Intérieur prenait en main la collecte des résultats et proclamait dès hier matin le président vainqueur dès le 1^{er} tour. Pour l'opposition, il s'agit d'un «montage grossier destiné à faire passer en force le chef de l'Etat».

Arafat accepte la démission de tout son gouvernement

Ramallah (AFP) — Le président palestinien Yasser Arafat a accepté la démission de tout son gouvernement autonome, a annoncé hier le président du Conseil législatif palestinien, M. Ahmed Koreï. M. Arafat a parallèlement demandé au Conseil législatif, et obtenu, un délai de deux semaines pour poursuivre ses consultations afin de former un nouveau cabinet, a ajouté M. Koreï qui lisait une lettre de M. Arafat devant les députés réunis à Ramallah en Cisjordanie. À l'annonce de la nouvelle, le Conseil législatif a décidé de sursoir sine-die au vote d'une motion de censure du gouvernement, qui devait être débattue aujourd'hui à Ramallah. Le Conseil a accepté le délai de deux semaines demandé par M. Arafat qui, selon la loi, est éventuellement renouvelable une fois, après approbation des députés. Le Conseil législatif, ou Parlement autonome, réclame depuis des mois un remaniement gouvernemental, en accusant certains ministres de mauvaise gestion, voire de corruption.

Jakarta retirera «graduellement» ses troupes du Timor oriental

Le président Habibie n'a cependant pas parlé de référendum avec M^{gr} Belo

L'évêque de Dili, la capitale du Timor oriental, a rencontré hier le nouveau président de l'Indonésie. Le ministre indonésien des Affaires étrangères, commentant la rencontre, a précisé qu'aucun agenda n'avait été fixé pour les réformes demandées par M^{gr} Belo.

FRANCE-PRESSE

Jakarta — L'Indonésie retirera ses troupes «graduellement» du Timor oriental, a annoncé hier M^{gr} Carlos Belo, évêque de Dili et co-lauréat du prix Nobel de la paix, à l'issue d'un entretien de deux heures avec le président Jusuf Habibie.

«Ils [les Indonésiens] étudieront le problème et retireront [les troupes] graduellement», a déclaré M^{gr} Belo à la presse en quittant le palais présidentiel.

M^{gr} Belo n'a pas fourni d'autres détails sur cet engagement qu'il a dit avoir reçu du président Habibie.

Mais le ministre des Affaires étrangères Ali Alatas qui participait à l'entretien a déclaré à la presse: «Oui, le rôle des forces armées a été inclus dans la conversation.»

Le Timor oriental avait été occupé en 1975 par les

troupes indonésiennes et annexé l'année suivante par Jakarta qui en a fait sa 27^e province.

Cette annexion n'a jamais été reconnue par la communauté internationale et des négociations sont en cours depuis 1983 entre Lisbonne et Jakarta pour tenter de résoudre la question de ce territoire.

Sur les autres sujets abordés au cours de l'entretien M^{gr} Belo a dit qu'il n'avait pas évoqué la question d'un référendum — réclamé par les indépendantistes — ni celle de la possibilité d'un statut d'autonomie qu'avait évoquée il y a quelques jours dans une interview de presse le président Habibie.

«Nous avons des sujets plus importants», a-t-il indiqué, mentionnant notamment «le bien-être du peuple timorais».

«Il était mieux que nous parlions de choses concrètes telles que les besoins de tous les jours... le droit à la liberté de voyager et de rester là où on veut, sans restrictions», a déclaré M^{gr} Belo. «Cette conversation représentera, espérons-le, un nouveau point de départ pour notre vie au Timor oriental», a-t-il ajouté.

Le ministre Alatas a souligné pour sa part que l'entretien avait été «très ouvert» et les sujets abordés «très divers». «Il y a eu beaucoup de questions soulevées par Belo sur l'économie, l'éducation et les droits de l'homme», a ajouté Ali Alatas précisant qu'aucun agenda n'avait été fixé

M^{gr} Belo a rencontré hier le président Habibie

pour les réformes demandées par l'évêque de Dili mais qu'il avait été convenu que les demandes faites seraient «suivies» par le gouvernement de M. Habibie.

Tension en mer de Chine



KYODO REUTERS

UN HÉLICOPTÈRE des forces de sécurité maritimes japonaises survolait hier une embarcation remplie de militants nationalistes chinois. Ces derniers protestent contre la souveraineté exercée par le Japon sur l'archipel des Senkakus. Ces îles, qui sont également connues sous le nom chinois de Daioyus, sont administrées par le Japon depuis 1895, mais revendiquées aussi bien par Taïwan que par la République populaire de Chine.

Par «hasard»

L'émissaire américain rencontre des membres de la guérilla au Kosovo

AGENCE FRANCE-PRESSE

Decani — L'émissaire américain Richard Holbrooke a rencontré pour la première fois hier des membres de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), organisation clandestine albanaise qui combat les forces serbes dans la province, a-t-on appris de source diplomatique américaine.

M. Holbrooke, ambassadeur désigné des États-Unis auprès des Nations unies, s'est rendu à Junik, village près de la frontière avec l'Albanie, où il s'est entretenu avec deux membres de l'UCK en uniforme, a indiqué à l'AFP un diplomate américain qui a participé à la rencontre.

C'est à ce jour la première rencontre connue entre un responsable occidental et des membres de cette organisation, considérée comme «terroriste» par les autorités serbes.

Les deux hommes de l'UCK, dont un était armé d'une Kalachnikov, se sont présentés comme Gani Shehu et Lum Haxhiu, ont rapporté des journalistes occidentaux ayant assisté à la rencontre.

M. Holbrooke était accompagné par Christopher Hill, ambassadeur américain en Macédoine, et Fehmi Agani et Veton Surroi, conseillers du chef politique kosovar Ibrahim Rugova.

«Il ne s'agit pas d'une rencontre officielle entre responsables américains et membres de l'UCK», a souligné M. Holbrooke, «nous essayons de voir ce qui se passe ici». «Nous sommes venus voir nous-mêmes cette zone entièrement encerclée par les forces serbes. Ce village a été attaqué sans discernement. Nous sommes clairement dans une situation potentiellement explosive», a dit M. Holbrooke.

«La seule alternative aux combats, et

les deux parties [serbe et albanaise] sont prêtes à se battre, sont des négociations pacifiques», a-t-il souligné.

Parti dans la matinée de Pristina, chef-lieu du Kosovo, les diplomates américains ont visité l'ouest de la province, où ils ont exprimé leur indignation en constatant l'étendue des destructions par les forces serbes.

«Ceci n'est pas le résultat de combats et d'échanges de tirs, les forces de sécurité yougoslaves sont entrées, ont détruit des maisons et chassé la population», a déclaré M. Holbrooke à la presse. «C'est ce genre d'actions que nous avons vu dans le passé dans cette partie du monde, comme en Bosnie», a-t-il ajouté.

«Les Serbes doivent se retirer» de cette zone et ses «habitants doivent revenir et être aidés par le gouvernement à reconstruire leurs maisons», car ils en ont été chassés «par une action inexplicable qui est le début de ce genre de choses qui mènent à une guerre généralisée», a dit M. Holbrooke.

Le convoi des diplomates américains avait emprunté l'axe routier Decani-Pec, mais avait dû rebrousser chemin à hauteur du village d'Istinitic, la route étant bloquée par une barricade non gardée.

A quelques km de Junik, un groupe de journalistes, dont un de l'AFP, qui le suivaient a été empêché par la police serbe de poursuivre son chemin. Pendant que M. Holbrooke visitait Junik, les voitures des journalistes, les policiers et un hélicoptère de la police ont essayé des tirs des indépendantistes albanais. Un véhicule de la police a été touché, mais il n'y a pas eu de blessé.

La rencontre entre l'émissaire Holbrooke et les membres de l'UCK était fortuite, selon le département d'État américain.

Prolifération nucléaire

Kofi Annan envoie un émissaire en Asie du Sud

AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a décidé de dépêcher un émissaire en Asie du Sud pour «aider à réduire la tension» après la série d'essais nucléaires indiens et pakistanais, a annoncé hier l'ONU.

Le sous-secrétaire général aux Affaires politiques, Alvaro de Soto, devait quitter New York dès hier, a annoncé le porte-parole des Nations unies, Fred Eckhard. Sa première étape sera Dhaka, la capitale du Bangladesh.

La mission de M. de Soto dans les pays de la région sera aussi de «préparer une éventuelle visite» de M. Annan, a ajouté M. Eckhard.

Le porte-parole a souligné que «depuis les essais nucléaires réalisés par l'Inde et le Pakistan le mois dernier, le secrétaire général a été en contact avec les dirigeants de la région pour aider à réduire la tension».

Le porte-parole n'a pas précisé quand M. Soto se rendrait à New Delhi et Islamabad. Un responsable de l'ONU a indiqué que la suite de l'itinéraire de M. de Soto n'a pas encore été fixée. Il pourrait aussi se rendre au Sri Lanka.

M. de Soto doit «encourager le dialogue» entre l'Inde et le Pakistan, mais il n'est pas question qu'il soit un intermédiaire entre les deux parties, a souligné ce responsable. New Delhi a toujours rejeté toute médiation dans son conflit avec le Pakistan qui date d'un demi-siècle. En revanche, Islamabad appelle de ses vœux une implication de l'ONU ou de pays tiers pour résoudre la question du Cachemire divisant les deux pays depuis 1947.

Cette région a été la cause de deux des trois guerres que les deux pays se sont livrées en cinquante ans.

L'Irak a militarisé le gaz VX

Pas de doute, selon Londres

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le résultat des premières analyses de laboratoires montrant la présence de gaz de combat VX sur des ogives irakiennes ne laissent pas planer «le moindre doute», a estimé hier soir l'ambassadeur de Grande-Bretagne aux Nations unies, John Weston.

M. Weston a confirmé que des contre-expertises étaient menées dans des laboratoires en France et en Suisse. Elles avaient été réclamées par Bagdad après qu'un laboratoire militaire américain eut trouvé des traces de VX, un gaz neurotoxique mortel, sur des fragments d'ogives détériorés récemment par des experts de la Commission spéciale des Nations unies sur le désarmement irakien (UNSCOM). Il s'est dit persuadé que les premiers résultats seraient confirmés.

«Nous avons ici un résultat, que les laboratoires suisses et français, j'en suis persuadé, vont se dépêcher de vérifier, qui montre sans le moindre doute que ces ogives de missiles avaient été militarisées et chargées avec du VX», a dit l'ambassadeur de Grande-Bretagne, interrogé depuis New York.

M. Weston a critiqué ceux qui ne veulent pas se rendre à l'évidence. «Je suis désolé si [le résultat de l'analyse du laboratoire militaire américain] gêne» certains, a-t-il dit. Il a estimé qu'il était déjà établi que l'Irak avait développé dans le passé «un très important programme d'armement chimique». «Personne ne nie cela, ni les Russes, ni les Chinois, ni les Français», a-t-il dit.

Le chef des experts sur le désarmement de l'Irak, Richard Butler, a affirmé hier qu'il n'y avait «aucun doute» sur le fait que Bagdad ait équipé des missiles avec du gaz neurotoxique VX. Il a indiqué à la presse avoir fait part de cette certitude lors de son compte-rendu au Conseil de sécurité de l'ONU sur l'état du désarmement de l'Irak.

«J'ai bien fait comprendre qu'il n'y avait aucun doute», a-t-il dit.

Veille d'élections

Une voiture piégée explose dans le sud de l'Ulster

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — Une voiture piégée a explosé hier après-midi dans le village de Newtownhamilton (comté d'Armagh, sud de l'Ulster), faisant deux blessés légers et des dégâts importants, a-t-on appris auprès de la police.

La police était en train de faire évacuer le secteur, après deux appels téléphoniques avertissant de la présence d'une voiture piégée près du commissariat, lorsque le véhicule a explosé.

Le premier interlocuteur s'est réclamé du groupe républicain dissident de l'Armée nationale de libération irlandaise (INLA), opposé au cessez-le-feu de l'IRA et au processus de paix, a indiqué la police, qui a refusé de préciser si un code d'identification avait été utilisé.

Le second s'est contenté d'avertir anonymement qu'une «bombe allait exploser dans les dix minutes».

L'explosion n'a fait que deux blessés légers mais a causé de très importants dégâts matériels dans le centre du village.

Cet attentat est le premier depuis le référendum du 22 mai par lequel l'Irlande a massivement approuvé l'accord de paix pour l'Ulster, alors que les principales milices protestantes et catholiques observent un cessez-le-feu.

Il intervient à la veille des élections destinées à doter pour la première fois la province d'une assemblée semi-autonome où nationalistes et unionistes se partageront le pouvoir.

É D I T O R I A L

Fausse protection?

Michel Venne

Un rapport de la Commission d'accès à l'information publié lundi montre que les ministères et les organismes publics violent la loi et méprisent la commission qui agit comme garant de la vie privée au Québec. Heureusement, un projet de loi du ministre André Boisclair accordera plus de pouvoirs à la CAI. Encore faudra-t-il que la commission rebâtisse son autorité morale au sein de l'administration.

Le rapport de la vérification réalisée dans une vingtaine de ministères et d'organismes publics est accablant. Un premier survol des constatations faites par les vérificateurs conduit à exiger, déjà, des actions urgentes dans au moins deux cas:

■ à la Sûreté du Québec, plus de 200 postes de travail informatisés sont reliés à la fois aux banques de données du Centre de renseignement policier du Québec et au réseau Internet. Cette situation expose le CRPQ à des intrusions de l'extérieur. Le président de la CAI, Paul-André Comeau, affirme que cela rend techniquement possible que des motards criminels pénètrent dans le système d'information de la SQ. M. Comeau ne sait pas si les Hell's Angels ont en effet accédé au système. Il ne semble pas intéressé à le savoir non plus. Mais les citoyens du Québec devraient pouvoir en avoir le cœur net. Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, devrait au moins demander une vérification interne et ordonner, du même coup, que les mesures appropriées de sécurité soient prises immédiatement. Non seulement la vie privée, mais aussi la sécurité publique sont en jeu;

■ la Régie des rentes du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité ont échangé entre eux des renseignements concernant plus de 20 000 personnes âgées de 60 ans et plus, et ce, malgré l'avis défavorable de la CAI et en demandant aux personnes concernées de remplir un formulaire de consentement ambigu et incomplet, voire trompeur. Cet échange aurait permis à l'État d'épargner quelques millions de dollars en amenant ces personnes à substituer leur rente de retraite à leur prestation d'aide sociale. Nombre de ces personnes ont pu être pénalisées financièrement par cette modification. La ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, doit faire rapport à ce sujet. Le Protecteur du citoyen serait bien avisé d'y mettre son nez. Les personnes lésées, s'il y en a, méritent réparation.

Parfois, des gens se demandent à quoi sert la protection des renseignements personnels. On est fiché partout, se dit-on. Et on n'a rien à cacher, croit-on à tort. Le régime de protection institué par la Loi sur l'accès à l'information, il peut servir à cela: assurer la sécurité des renseignements détenus par la police; veiller à ce que des fonctionnaires ne puissent abuser du pouvoir que leur confère la détention de nos dossiers pour soustraire quelques millions de la poche des plus démunis d'entre nous. Mais ce rapport de vérification révèle bien pire. Il met en lumière non seulement l'insouciance et la désinvolture, pour reprendre les euphémismes employés par la Commission d'accès à l'information, mais le mépris ouvert avec lequel les ministères et les organismes publics accueillent les décisions, les avis et même les simples conseils prodigués par la CAI pour veiller à ce que la loi s'applique dans toute sa rigueur. La lecture de ce rapport indique à quel point les ministères semblent avoir comme principale préoccupation non pas d'appliquer la loi telle qu'elle a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1982, mais de multiplier les moyens de la contourner. Au delà des conséquences concrètes

que cela entraîne, cette attitude donne à penser que la protection qu'offre la loi est illusoire. Ce qui mine la confiance du public dans nos institutions et suscite la résignation.

Le projet de loi 451, qui modifie la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, présenté le 17 juin par le ministre Boisclair, contient des dispositions qui, si elles sont adoptées, l'automne prochain, permettraient de combler des lacunes. Le projet de loi propose d'accroître les pouvoirs de la CAI, notamment ses pouvoirs d'ordonnance. Il renforce le régime de responsabilité des organismes et des fonctionnaires qui pourront plus facilement être poursuivis pour avoir négligé d'appliquer la loi dans toute sa rigueur. Aujourd'hui, il faut prouver l'intention coupable d'un fonctionnaire qui aurait, par exemple, vendu des renseignements personnels à un tiers. Cette exigence disparaîtra. Les amendes

Les ministères méprisent la Commission d'accès; nos renseignements sont à leur merci.

imposées sont de toute manière insignifiantes; M. Boisclair propose de les porter jusqu'à 20 000 \$ en cas de récidive. La procédure permettant la communication de renseignements personnels entre les ministères et organismes serait elle aussi clarifiée. La CAI devra être informée de toute communication de renseignements. Si elle donne un avis défavorable, le projet d'échange devra être publié dans la *Gazette officielle* et soumis à l'avis du public pendant 30 jours avant d'être approuvé par le gouvernement. Tous les organismes devront publier un inventaire des fichiers qu'ils possèdent sur chacun de nous, ce qui n'existe même pas présentement, etc. Donc, plus de pouvoirs à la CAI, plus de rigueur dans l'application de la loi, plus de transparence.

Nous reviendrons sur le contenu du projet de loi lorsqu'il sera soumis à une consultation publique en septembre. Mais il est clair que même amendée, la loi ne règlera pas tout même si elle constitue un pas prodigieux en avant. Entre autres, l'infâme loi 32, qui permet au fisc de recueillir à peu près n'importe quel fichier de renseignements sur tous les Québécois, reste intacte, quoique le projet de loi suggère de soumettre cette loi ainsi que les autres mesures dérogatoires à une évaluation quinquennale, ce qui est bien. Mais surtout, pour que les nouveaux pouvoirs de la CAI servent à quelque chose, il faudra veiller à ce que la commission dispose des moyens pour exécuter son mandat. La vérification, dont les résultats ont été publiés lundi, n'a été possible que grâce à l'embauche temporaire de 14 personnes. Ces ressources doivent devenir permanentes et la commission devrait devenir complètement autonome par rapport à la fonction publique, comme l'est le Vérificateur général. La CAI doit aussi rétablir son autorité morale. Et l'une des façons d'y arriver, ce sera que son président accepte d'être un peu plus militant.

Lundi, il a même refusé de dire que le contenu de son rapport était inquiétant pour les Québécois. M. Comeau semblait plus enclin à trouver des excuses pour les bêtises des fonctionnaires visés par la vérification qu'à exiger des redressements. Cette attitude ne sert ni les intérêts des citoyens, ni les institutions. On veut bien croire que la loi n'existe que depuis 15 ans. Mais il faut combien de temps à un technicien de la SQ pour débrancher un ordinateur du réseau Internet?



Un coup d'été

Aujourd'hui, Joe Clark lance sa campagne pour redevenir chef du Parti progressiste conservateur et je me trouve d'ailleurs en Alberta pour observer ce phénomène. Cette semaine, Hugh Segal a présenté les balises d'un programme politique. De plus, des avions canadiens en Italie sont prêts à participer à une action de l'OTAN contre la Serbie et la violence au Kosovo; il y a aussi un rapport récent sur l'étonnante diversité à Toronto, un gouvernement fragile en Nouvelle-Écosse et des problèmes de gestion politique pour le gouvernement fédéral.



Graham Fraser

Les sujets ne manquent pas, il y a du pain sur la planche. Mais j'avoue mon incapacité: je souffre d'un «coup d'été». Nous sommes entre deux fêtes et j'ai l'esprit aux vacances. La lecture me tente bien plus que la politique.

J'aime découvrir des villes par détectives interposés. Ainsi, j'ai découvert Miami et le sud de la Floride d'abord par l'entremise du merveilleux Carl Hiaasen, qui est drôle à se rouler par terre, puis le Los Angeles contemporain par Michael Connolly, ancien journaliste policier, La Nouvelle-Orléans avec James Lee Burke, et ainsi de suite.

Enfin, j'ai trouvé une écrivaine populaire qui a situé son suspense à Montréal. Kathy Reichs est une anthropologue américaine qui travaille au Laboratoire des sciences judiciaires et médicales à Montréal, tout comme son héroïne, le D^r Tempérance Brennan. Comme dans les romans de Patricia Cornwell, en plus des meurtres (il y en a une série), on y trouve aussi la tension affectant une femme qui œuvre dans le milieu policier. Mais ce qui distingue le roman, ce n'est pas l'histoire, qui se dé-

roule selon les règles du genre, mais le portrait de Montréal l'été. Souvent, j'y reconnais à peine Montréal, qui apparaît bien des fois dans la fiction populaire comme une ville aussi loin et exotique qu'Alger ou Prague. Mais la sympathie de Mme Reichs pour sa ville d'adoption transparait. Pour ceux qui ont un faible pour les romans policiers, la traduction de Deja Dead est parue chez Robert Laffont.

Une autre ville canadienne n'est pas souvent présente dans le monde littéraire. Dans les romans comme à la télévision, Ottawa reste une ville de politiciens et de fonctionnaires.

Mais je viens de lire un nouvel auteur qui la présente comme un endroit bien réel, plein de souvenirs et de drames familiaux. Comme dans la vraie vie, quoi.

André Alexis vient de publier son premier roman, *Childhood*, à 41 ans. C'est l'histoire d'un jeune garçon noir qui est soudain amené à Ottawa par sa mère, et on y voit la ville à travers les yeux d'un enfant. Avec un brin de nostalgie, l'auteur retrace son enfance — ou, plus précisément, la perte de son enfance — à Ottawa, et ses rapports difficiles et émouvants avec un homme qui adore sa mère. C'est un livre impressionnant: simple, subtil et émouvant.

Toujours dans le tourisme littéraire mais cette fois-ci un livre de sociologie. Souvent, les sociologues écrivent dans une langue de bois professionnelle, un code qui masque des évidences banales avec une barrière la plus impénétrable possible. Mais Marc Lesage, qui enseigne au Collège Glendon de l'Université York à Toronto, a écrit un petit bijou.

Microcité, paru l'année dernière, trace le portrait d'une petite ville du

Québec et de son évolution dans le temps. Fidèle au respect de l'anonymat de son sujet, M. Lesage n'identifie pas la ville, mais j'espère que je ne trahis pas l'intimité tranquille du livre en disant qu'elle ressemble beaucoup à Trois-Rivières. Il suit l'évolution du comportement de cette communauté par rapport à l'amour, la famille, le sens du travail et la spiritualité, au cours de trois périodes différentes. Il les identifie comme l'ancien régime (un terme qu'il considère, «malgré sa connotation caricaturale... [comme] plus approprié que l'expression «la grande noirceur»») des années 1940 à 1960; l'ère des ruptures des années 1960 à 1980; et enfin ce qu'il appelle «le temps des exclusions», de 1980 à nos jours.

Le ton est à la tristesse dans ce récit relatant les transformations qui ont bouleversé la société québécoise dans la dernière moitié du XX^e siècle. Aux victoires collectives et individuelles sur les ruptures des années 60 et 70 a succédé un tout nouveau climat où, comme l'écrit M. Lesage, «concurrency, réorganisation, restructuration sont les mots clés».

Les effets de ces phénomènes ont créé ce qu'il appelle «une ère d'effritement du Moi». L'identité personnelle est minée par la pression et l'insécurité. Malgré son portrait sombre de l'actuelle période de mondialisation et de transformation économique, M. Lesage termine sur une note d'optimisme, parlant de l'avènement de nouvelles manières de vivre qui s'affirment au cœur de cette petite ville d'Amérique, «...des nouvelles manières d'imaginer la cité, de se responsabiliser, de créer des solidarités, de façonner des espaces de démocratie et de liberté».

«Ces nouvelles manières ne semblent que de petits murmures souvent isolés, à mille lieues des bruits et des feux de la rampe», écrit-il, mais ne tracent-elles déjà les voies du réenchantement du monde?»

L E T T R E S

Postes compacts...

Voici quelques rectifications par rapport aux faits amenés dans l'article de Louis-Gilles Francoeur paru dans *Le Devoir* du 3 juin 1998 sur les postes compacts.

■ Les inventeurs ne sont pas ingénieurs. Il s'agit en fait de deux techniciens et d'un architecte.

■ Il est faux de prétendre que ce concept, appliqué aujourd'hui, réduirait l'espace occupé par les postes de répartitions de 90%. À l'origine, compte tenu des équipements disponibles, cette réduction aurait pu atteindre jusqu'à 60% de la superficie. Considérant l'effort des fabricants pour réduire l'espace occupé par ce type d'équipement, cette réduction de superficie ne serait plutôt, aujourd'hui, que de l'ordre de 20 à 30%, tout au plus.

■ L'application de ce concept ne devient intéressante que dans les cas où le poste projeté se situe en milieu urbain densément peuplé, où l'espace est réduit et le coût des terrains prohibitif.

■ Hydro-Québec ne compte pas utiliser cette technologie d'ici les cinq prochaines années puisqu'elle ne prévoit pas la construction de postes de répartition dans la région métropolitaine.

■ Les postes de répartition d'Hydro-Québec sont fiables et sécuritaires, et rien ne justifie (coût, sécurité) la nécessité de les démanteler pour les remplacer par des postes plus compacts.

■ Hydro-Québec a offert aux trois employés la possibilité de développer eux-mêmes l'application de ce concept à l'international à la condition qu'elle puisse utiliser ce concept à ses propres fins, si requis.

■ Hydro-Québec a décidé de ne pas

maintenir en vigueur les droits de brevets parce qu'elle considère que la rentabilité potentielle est moindre que le coût de maintien des brevets.

Steve Flanagan
Chef, relations publiques
Serge Lapalme
Directeur, expertise et support technique de transport
Hydro-Québec
Montréal, 5 juin 1998

... en réplique

Je note que vos prétentions en rapport avec le gain d'espace permis par le système LKG diffèrent sensiblement de celles des concepteurs.

Vous avez par ailleurs raison de signaler le fait que les inventeurs ne sont pas des ingénieurs, comme nous l'avons écrit sur la foi d'une information en apparence si banale que nous n'avons même pas pensé, malheureusement, à la vérifier auprès des intéressés.

Nous avons compris par ailleurs, comme vous, et écrit que le concept LKG est particulièrement intéressant en milieu urbain. Mais cette solution n'en demeure pas moins intéressante ailleurs, notamment au plan esthétique et au niveau de la sécurité, d'après les chiffres de vos propres services sur la question, que nous avons d'ailleurs cités.

Quant à la proposition de développement faite par Hydro aux inventeurs, vous omettez de dire que vous leur refitez la facture d'un brevet international en leur demandant d'en autoriser l'usage par vos partenaires, leurs éventuels concurrents...

Louis-Gilles Francoeur

Le monopole d'Hydro

On vient d'enlever son monopole à Hydro-Ontario. Avec ses derniers agissements, Hydro-Québec nous prouve qu'il faut faire pareil ici.

Coupe d'arbres sans autorisation, intimidation et manigances odieuses auprès des propriétaires de terrains; tout cela pour des mégaprojets de lignes d'électricité (électricité destinée aux États-Unis, bien sûr) qui passeraient par les trajets les plus courts (du point A au point B, sans tenir compte aucunement des territoires à traverser), comme si les quelques milliards de dollars de profits annuels de la société d'État ne lui permettaient pas de consacrer un peu plus d'argent à ses projets, pour contourner intelligemment certaines régions encore intouchées de notre patrimoine québécois.

Hydro-Québec est devenue l'ennemi des Québécois. Pire, le gouvernement n'a pas le courage de la contraindre et lui signe des décrets antidémocratiques de façon à annuler tous les droits des citoyens. Où est-on rendu? Hydro la conquérante va-t-elle quadriller tout le territoire québécois pour assouvir sa soif de profits, sans qu'on ne puisse plus dire un mot sur les effets pervers et irremédiables de lignes à haute tension construites sans aucune étude?

Hydro-Québec et le gouvernement prévoient commencer la nouvelle ligne Hertel-Les Cantons en août, sans que personne n'en ait étudié le tracé, sans que personne ne soit consulté comme prévu dans la loi. Hydro-Québec hors la loi. Il est grand temps qu'on lui enlève son monopole.
Sonia Venne
Montréal, 19 juin 1998

À PROPOS

... de l'absentéisme des travailleurs syndiqués

Il est maintenant possible d'estimer les taux d'absence selon la situation syndicale, la taille de l'entreprise et la permanence de l'emploi. Les données tirées de l'EPA montrent que les travailleurs à temps plein qui sont syndiqués ou qui sont protégés par une convention collective perdent près de deux fois plus de jours de travail pour des raisons personnelles que leurs homologues non syndiqués (10,7 contre 5,6). L'écart est surtout attribuable aux absences pour cause de maladie ou d'incapacité. Rien d'étonnant à cela, puisque la plupart, sinon la totalité, des conventions collectives prévoient le droit à des congés de maladie payés. Les travailleurs à temps plein qui considèrent leur emploi comme permanent (et qui sont aussi plus souvent syndiqués) perdent, en moyenne, plus de jours de travail pour des raisons personnelles (7,6) que ceux qui déclarent occuper un emploi non permanent (5,4).

Le nombre de jours perdus pour des raisons personnelles a également tendance à augmenter avec la taille de l'entreprise. Il va de 6,2 jours dans les entreprises qui comptent moins de 20 employés jusqu'à 9,0 jours dans celles qui emploient plus de 500 travailleurs. Rien d'étonnant à cela non plus, puisque la fréquence de l'appartenance syndicale (et du droit à des congés de maladie payés) augmente avec la taille de l'entreprise (Akyeampong, 1997).

Le temps perdu en raison d'obligations personnelles ou familiales fluctue entre 1,1 et 1,3 jour, sans égard à l'appartenance syndicale ni à la permanence de l'emploi des travailleurs et sans égard à la taille de l'entreprise qui les emploie.

Ernest B. Akyeampong, Perspective, Statistique Canada, printemps 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAU

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

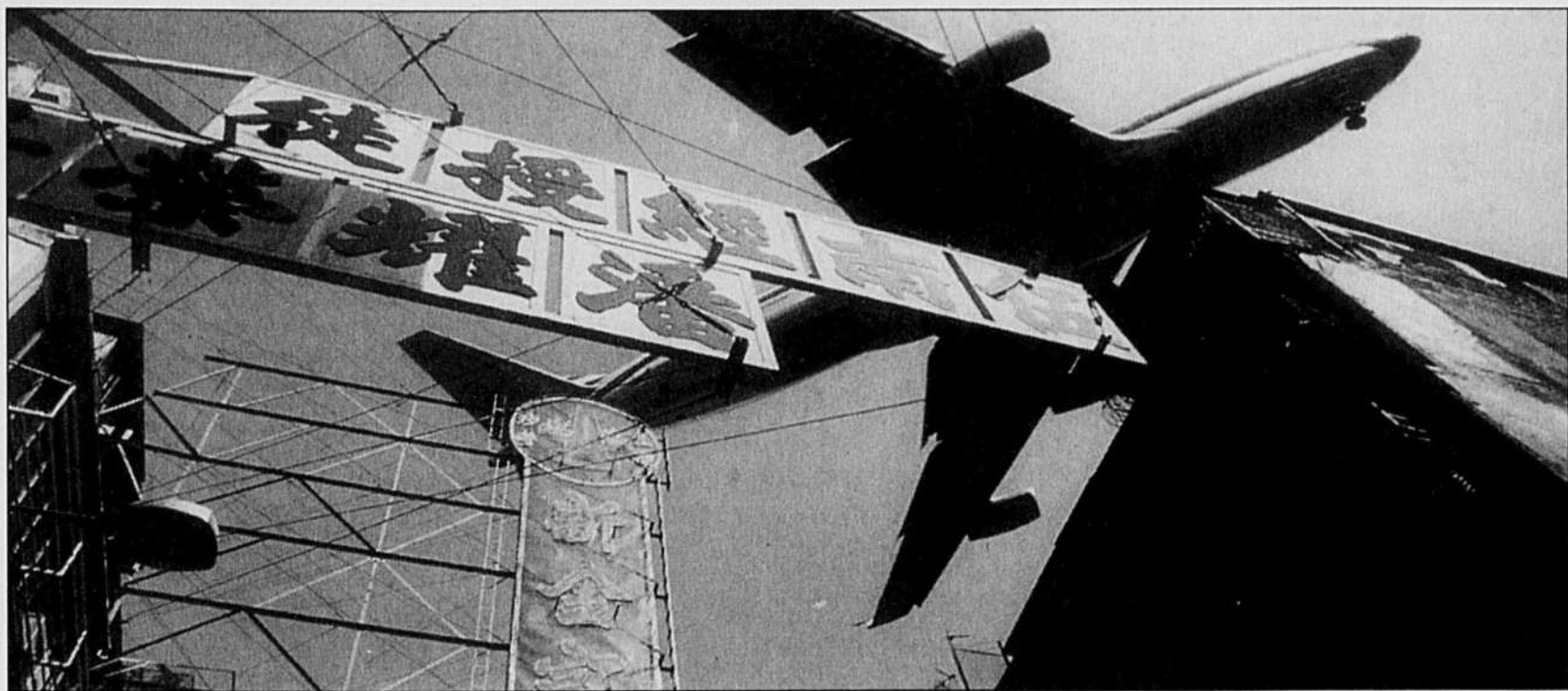
F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Réplique à deux articles de Gérard Bérubé sur l'octroi des routes aériennes au Canada

L'intérêt public d'abord

La politique fédérale sur le transport aérien international vise avant tout à libéraliser les marchés de façon à ce que tous les Canadiens en profitent



Air Canada a fait savoir qu'un service quotidien entre Toronto et Hong-Kong était une priorité.

DAVID M. COLLENETTE
Ministre fédéral des Transports

J'écris en réponse aux articles parus dans *Le Devoir* («Rien pour Montréal», 3 juin 1998; «Collette s'est moquée de Montréal», 4 juin 1998), dans lesquels Gérard Bérubé commente mon annonce à l'égard des nouvelles routes que peuvent exploiter Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International. Ces artistes reprennent un thème que M. Bérubé a développé à plusieurs reprises.

M. Bérubé trouve grandement à redire au fait que la politique canadienne sur le transport aérien international continue de limiter le nombre de transporteurs aériens que choisira le Canada pour exploiter des services dans de petits marchés internationaux et soutient que cette politique a une incidence sur le rythme auquel Air Canada peut ajouter de nouvelles destinations. Je pense qu'il est important de fournir à vos lecteurs les raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada a adopté et maintient cette politique.

Je suis d'accord avec le fait qu'il soit essentiel d'ouvrir l'accès aux divers marchés pour notre industrie du transport aérien, ce qui demeure un objectif principal du gouvernement. Nous avons toutefois d'autres objectifs. Nous voulons également nous assurer que l'industrie du transport aérien du Canada demeure viable et, par-dessus tout, compétitive. C'est pourquoi notre libéralisation se veut progressive. Toute décision du gouvernement doit donc tenir compte du désir d'Air Canada d'obtenir davantage de routes et de la préférence de Canadien pour une certaine stabilité pendant qu'elle met en œuvre son programme de recouvrement de quatre ans. Cette libéralisation progressive assurera ainsi un milieu compétitif dont tireront profit, en fin de compte, les consommateurs.

Ce qui est en jeu ici, ce sont des questions comme la concurrence dans notre marché aérien intérieur, des milliers d'emplois et les avantages pour les collectivités et les voyageurs partout au pays. Dénigrer ces questions sous prétexte qu'elles sont de nature politique revient à favoriser une situation de monopole avec tous les risques qu'elle peut comporter.

Malgré le scepticisme de certains, je suis convaincu que mon annonce du 2 juin fournit à Air Canada des routes additionnelles dont la portée stratégique est importante; lesquelles, soit dit en passant, étaient souhaitées par Air Canada. En particulier, Air Canada a fait savoir qu'un service quotidien entre Toronto et Hong-Kong était une priorité. Celle-ci lui a été accordée.

De même, Air Canada a déclaré que le renforcement de ses alliances commerciales avec ses partenaires de Star Alliance, par l'entremise de nouveaux services à partage d'indicatif, était sa principale priorité stratégique. La compagnie a aussi obtenu ce qu'elle voulait dans ce cas-ci.

Air Canada voulait également Taïwan. Elle l'aura probablement quand ce marché aura atteint la taille prévue dans notre politique pour absorber un second transporteur, à savoir 300 000 passagers de vols réguliers par an entre le Canada et Taïwan.

Le seuil de 300 000 passagers par an a été fixé pour permettre de prendre des décisions sur la désignation d'un second transporteur canadien qui soient plus transparentes et prévisibles. À ce moment-là, Air Canada a applaudi ce critère, car il donnait aux règles une plus grande clarté et définissait le critère sur lequel se fonder pour prendre de telles décisions. Je suis toujours convaincu que ce critère est dans l'intérêt public, puisqu'il permet de dépolitiser les décisions et de les rendre moins arbitraires, et donne aux transporteurs la possibilité de planifier leurs affaires en fonction des résultats obtenus dans le marché. En réalité, je suis stupéfait qu'Air Canada soit déçu et surpris de s'être vu refuser l'octroi de routes pour des marchés dont le nombre de passagers se situe au-dessous du seuil de 300 000 tel que fixé dans notre politique — politique qu'Air Canada connaissait et avait désirée et applaudie à l'époque.

J'aimerais ajouter que durant les dernières années, Air Canada s'est vu désigner plus de 20 routes, y compris Hong-Kong, la Belgique, Israël, la Grèce et la Scandinavie. De plus, Air Canada a bénéficié fortement de l'entente dite à «ciel ouvert» entre le Canada et les États-Unis, tout comme Canadien d'ailleurs.

Enfin, je me suis engagé, dans mon annonce, à examiner toutes la question de l'affectation des routes dans un an en vue d'approuver d'autres affectations, s'il y a lieu.

J'espère avoir démontré qu'Air Canada peut s'attendre à tirer grandement profit de ma récente annonce. Je conviens que lorsqu'Air Canada tire profit de la politique, Montréal en tire profit également ainsi que le reste du Québec, sans parler du reste du pays. Ce qui n'est pas dit, cependant, c'est que le Québec tire également parti des nouvelles routes affectées à Canadien. Prenez ces faits en considération: Canadien a 1300 employés au Québec, y compris environ 500 à Montréal; Canadien a été recrutée pour les deux dernières missions commerciales du Québec, notamment pour le dernier voyage du premier ministre en Nouvelle-Angleterre; et la société régionale affiliée à Canadien, Inter-Canadien, dessert davantage de collectivités québécoises qu'Air Canada! Mon message est simple: le Québec, comme le reste du pays, profite tant des possibilités octroyées à Canadien que de celles octroyées à Air Canada.

Pour conclure, j'aimerais signaler que la politique canadienne sur le transport aérien international n'est pas statique. Elle continuera d'évoluer au fur et à mesure que les besoins de tous les intervenants seront pris en considération et que les répercussions sur les options de transport aérien des Canadiens seront évaluées. Notre politique vise à libéraliser nos marchés, mais de façon progressive. Je m'attends à ce qu'Air Canada continue de tirer profit grandement de ce processus tout comme les résidents de Montréal et d'autres collectivités canadiennes.

Une franchise louable

Je dois vous féliciter, M. Collenette, pour votre franchise. Depuis l'introduction de cette politique contestée de partage des routes internationales, vous êtes le premier ministre fédéral des Transports à admettre ce biais d'Ottawa en faveur de Canadien International et de son énième plan de relance.

Cela étant, il est vrai que je frappe sur le même clou depuis de nombreuses années. En effet, cette politique comporte trois grandes failles que vous refusez toujours de colmater. Des failles qui empêchent Air Canada de multiplier les routes Vancouver-Hong-Kong, Montréal (et Toronto)-Milan, Montréal (et Toronto)-Mexico, Montréal (et Toronto)-Rio, etc.

Je maintiens le même discours depuis près de quatre ans car je ne comprends toujours pas cette absence de vision du gouvernement fédéral, qui n'a d'yeux que pour le poids politique de Canadien dans l'Ouest. On parle ici d'une absence de vision qui pénalise non seulement Air Canada mais également ses actionnaires, Montréal, Toronto et même Vancouver.

Pendant qu'à Ottawa on ne se préoccupe que du poids électoral de Canadien, fortement enraciné dans un château fort réformiste, nous avons un transporteur, Air Canada, dont le siège social est à Montréal mais dont les activités sont pancanadiennes, qui n'est plus une société d'État et qui continue toujours de subventionner les nombreuses relances de son concurrent, de payer l'hypothèque découlant des mauvaises décisions d'affaires de Canadien.

Lors de l'introduction de cette politique, fin 1994, tout ce qui était jadis des forteresses d'Air Canada a été ouvert à son concurrent. On pense à l'Europe, on pense aux États-Unis. Mais Air Canada est toujours exclu des places fortes de Canadien, en Asie et en Amérique latine, par des décisions arbitraires d'Ottawa.

Qu'a fait Canadien de ses nouveaux marchés ou de ses nouveaux droits? Le transporteur a essentiellement cédé leur exploitation à ses partenaires, à British Airways en Europe, à American Airlines aux États-Unis et en Amérique latine, par un recours à outrance à la formule des codes partagés. Cela veut dire que ce sont les appareils, les équipages, les pilotes, les services d'entretien... des partenaires de Canadien International qui sont utilisés pour desservir des droits aériens canadiens. Voilà une belle façon d'encourager le développement d'une industrie de l'aviation civile forte au pays!

Air Canada, de son côté, s'en remet essentiellement à ses appareils, à ses équipages, à ses pilotes... pour développer ses routes. Air Canada ab-

sorbe les risques inhérents à l'introduction de nouvelles routes et génère d'importantes retombées pour les économies de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Air Canada utilise son propre équipement et ses propres employés pour lutter contre la concurrence des puissants transporteurs étrangers, avec une devise dévaluée. Mais Ottawa multiplie les interventions visant à freiner ce développement d'une industrie de l'aviation civile forte au pays parce que Canadien n'en finit plus d'annoncer relance après relance après relance, et ce, depuis huit ans.

Vous parlez de cet impératif de maintenir une concurrence sur le marché aérien intérieur. En quoi une route vers Amsterdam, vers Milan, ou un vol de plus sur Hong-Kong pourrait tuer Canadien? On ne parle pas d'éliminer Canadien mais de laisser les deux transporteurs se développer sans entraves politiques. Et si Canadien ne parvenait pas à compléter cette autre relance, ne pensez-vous pas qu'un Air Transat, qu'un Royal, qu'un Canada 3000 ou que des transporteurs à escomptes s'activeraient aussitôt sur les principaux corridors intérieurs?

Vous annoncez avec fierté que vous avez donné à Air Canada un service quotidien entre Toronto et Hong-Kong. Or cette route n'est pas accordée. Tout au plus avez-vous précisé que vous allez entreprendre des négociations bilatérales pour «tenter d'obtenir» cette route. Et vous vous êtes empressé d'accorder une compensation à Canadien (Osaka). Pourquoi cette compensation? En vertu de quelle logique vous êtes vous senti obligé de dédommager Canadien?

Vous prétendez, M. Collenette, qu'Air Canada a obtenu ce qu'il voulait avec l'octroi de nouveaux services à partage d'indicatif exploités de concert avec ses partenaires de Star Alliance. Mais ces nouveaux services sont frappés de restrictions s'ils concernent l'Amérique latine et l'Asie. Air Canada doit, de plus, les exploiter par l'entremise de pays tiers (étonnamment, vous encouragez le développement des plaques tournantes américaines) et sans que ces nouveaux services nuisent à Canadien.

Vous avez également refusé à Air Canada une route sur Taïwan sous prétexte que cette liaison, avec ses 290 000 passagers, ne répondait pas au seuil de 300 000 passagers à partir duquel le principe de double désignation peut s'appliquer. Même si des données autres que les vôtres indiquent clairement qu'il y a plus de 300 000 passagers sur cette route et que des dizaines de milliers de voyageurs sont dirigés vers Seattle à défaut d'un service direct adéquat sur Vancouver, vous vous en remettez, soudainement, à cette mécanique des 300 000 passagers. Une mécanique qui ne fonctionne toutefois pas lorsque vient le temps d'accorder à Air Canada la deuxième désignation entre Vancouver et Hong-Kong (un marché de 500 000 passagers). Une autre logique qui m'échappe!

Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse pour vous rappeler qu'Air Canada s'est toujours opposé à l'introduction d'entraves dans l'octroi des routes. Or, puisque ces entraves étaient incontournables, le transporteur a applaudi à l'introduction d'un critère objectif (ce fameux seuil des 300 000), et non partisan ou politique, dans l'octroi des routes. Et Air Canada militait plutôt en faveur d'un seuil de 200 000. Fin de la parenthèse.

Dernier élément, enfin. Je ne sais pas où se situent ces 1300 employés de Canadien au Québec. Le gros des employés de Canadien au Québec (500) se retrouvent au sein d'Inter-Canadien, que le transporteur entend vendre à des intérêts locaux. Le reste des effectifs se résume à une poignée d'employés, une cinquantaine d'agents de passagers. Nommez-moi seulement un lien international que Canadien exploite directement à partir de Dorval! Il y a un vol hebdomadaire Montréal-Rome. Un vol que Canadien a rétabli sous la pression du ministre Gagliano. C'est tout!

Mais le problème ne se situe pas là. Ma longue bataille ne repose pas sur des préoccupations régionales et ne s'inspire pas d'un nationalisme économique étroit. Je me préoccupe simplement de l'essor de l'industrie de l'aviation civile au Québec, mais aussi au Canada, dans cet environnement d'«open skies». Et j'essaie humblement, depuis toutes ces années, de vous faire réaliser jusqu'à quel point votre peur du Reform Party dans l'Ouest encourage un glissement vers le sud de notre industrie, avec toutes les pertes qui en découlent en matière d'emplois et de retombées économiques. Et ce, pas seulement pour Air Canada, pour ses actionnaires et pour ses employés, mais également pour Montréal, pour Toronto et pour Vancouver.

Gérard Bérubé

Avec un surplus de 20 milliards en 1998

Régime perverti

Les tribunaux doivent statuer sur le détournement du compte fédéral d'assurance-emploi

CLAUDINE BARABÉ
GEORGES CAMPEAU
JEAN-GUY OUELLET

Avocats spécialisés en droit social

Les récents débats à la Chambre des communes ont mis en relief une pratique déplorable mais déjà connue: le détournement par le gouvernement fédéral de fonds du compte d'assurance-emploi à des fins autres que le versement de prestations. Le ministre des Finances, Paul Martin, a admis sans détour que le compte d'assurance-emploi est utilisé comme n'importe quelle autre source de revenu par le gouvernement fédéral. Or ce détournement s'est effectué non seulement au détriment des intérêts des travailleurs et des sans-emploi mais en contravention des responsabilités constitutionnelles du gouvernement canadien à leur endroit.

Bien que le compte d'assurance-emploi soit intégré au budget général du gouvernement fédéral depuis 1986, une telle règle comptable ne modifie pas pour autant la compétence constitutionnelle fédérale en matière d'assurance-chômage. Rappelons que le pouvoir d'intervention du Parlement fédéral dans ce domaine ne s'autorise pas de son pouvoir de dépenser mais bien de sa compétence

Des compressions désastreuses pour les sans-emploi

en matière d'assurance-chômage, attribuée par l'amendement constitutionnel de 1940. La compétence du Parlement est donc de prélever des cotisations pour indemniser les assurés en cas de chômage. Il ne peut s'en servir à d'autres fins, privant du même coup les cotisants de la protection à laquelle ils sont en droit de s'attendre. La confusion entretenue par le gouvernement entre les cotisations d'assurance-emploi et les autres sources de financement ne peut occulter le détournement du régime de ses fins constitutionnelles.

Les contre-réformes effectuées depuis le début des années 1990 ont permis au gouvernement fédéral non seulement de dégrader des sommes colossales mais de retenir au compte d'assurance-emploi le financement des «mesures actives», jusqu'alors assumé par le budget général de l'État. Ainsi, contrairement à la recommandation principale du rapport de Grandpré selon laquelle la formation professionnelle devrait être financée par un prélèvement de 1 % sur la masse salariale, le gouvernement fédéral choisissait, en 1990, non seulement de retirer son soutien financier au régime mais également de lui faire assumer les coûts de la formation et des autres «mesures actives» fédérales. Depuis, les coûts de celles-ci ont progressivement été transférés du trésor fédéral au compte d'assurance-emploi.

Pour financer cette nouvelle orientation, le gouvernement fédéral a effectué différentes vagues de compressions dans la protection offerte par le régime. Ces compressions ont été d'une ampleur telle que non seulement elles ont pu financer ces «mesures actives» (12 milliards de dollars depuis 1990) mais elles ont créé un surplus démesuré dans le compte (près de 20 milliards en 1998). Le bilan du détournement du régime depuis 1990 se chiffre donc à près de 32 milliards. Ces compressions dans la couverture du régime se sont avérées désastreuses pour les sans-emploi. Ainsi, non seulement le nombre de chômeurs admissibles est passé de 83 % en 1989 à 42 % en 1997, mais la couverture des assurés a considérablement diminué. Ainsi, des prestataires ont vu la durée de leur période de prestations réduite de façon dramatique et d'autres touchent des prestations d'un montant aussi ridicule que 14 \$ par semaine. Sans compter que ces compressions ont contraint des centaines de milliers de chômeurs à recourir à l'aide sociale.

Compte tenu de l'ampleur des impacts de cette nouvelle orientation et des interrogations sérieuses quant à sa constitutionnalité, il est impératif que cette question soit référée aux tribunaux dans les plus brefs délais. Les efforts de parlementaires soucieux de l'avenir du régime d'assurance-emploi et des intérêts des sans-emploi devraient conférer priorité à une telle démarche.

Enfin, quant au gouvernement du Québec, il devrait, s'il a véritablement à cœur les intérêts des sans-emploi, demander à la Cour d'appel de se prononcer sur la constitutionnalité de cette orientation.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paul des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Monpé, Brian Lyles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Karole Dallaire (avis publics et appels d'offres); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Guylaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danièle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DÉFILÉ

SUITE DE LA PAGE 1

et le Québec de demain en invitant des membres de la population à soumettre pour le défilé des idées de «tableaux» sous forme de chars allégoriques, de chorégraphies ou de divers autres concepts.

Deux des 17 tableaux représentaient des communautés culturelles implantées au Québec: le Comité Participation Haïti-Québec présentait des danses sur fond de musiques haïtiennes et québécoises, et la Chambre de commerce chinoise de Montréal offrait une représentation des traditions chinoises, avec danses du lion et du dragon, tambours traditionnels et reproduction de bateaux-dragons. Les autres «tableaux» venaient de groupes, d'organismes et d'entreprises aussi divers que l'école secondaire Édouard-Montpetit, le Regroupement des maisons de jeunes, la Fédération québécoise de soccer-football, Tourisme Québec, le Conservatoire d'art dramatique, le Cirque Parosol et la compagnie de danse Tango libre. Ce dernier tableau, avec ses couples de danseurs qui évoluaient sur l'air du P'tit Bonheur de Félix Leclerc réarrangé en tango, a d'ailleurs suscité les premiers «oh!» d'admiration des spectateurs.

Les spectateurs interrogés se sont dits très satisfaits du contenu et de l'atmosphère du défilé, à quelques exceptions près. Ainsi, un spectateur qui venait de se joindre à la marche et qui n'a pas voulu donner son nom a reproché au comité organisateur de la Fête nationale de tomber dans «le piège de Stéphane Dion», le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, et de pousser à tout prix le multiculturalisme. «On veut faire de la rectitude politique, mais on est en train d'oublier nos racines, alors que c'est la seule occasion de les célébrer.

L'hôpital Montfort pourrait se tourner vers les tribunaux

Ottawa (PC) — Le conseil d'administration de l'hôpital Montfort se donne encore deux semaines avant de se tourner vers les tribunaux pour assurer la survie du seul centre hospitalier de langue française de l'est ontarien.

Les membres du conseil d'administration ont décidé, lundi soir, de se donner ce nouveau délai dans l'espoir d'arriver à négocier une entente de partage de services avec la direction du nouvel Hôpital d'Ottawa. Cette entente devra permettre d'offrir un programme de formation pour les médecins francophones de l'Ontario.

«Nous allons augmenter le rythme des négociations avec l'Hôpital d'Ottawa», a annoncé hier la présidente du conseil d'administration de l'hôpital Montfort, Michèle de Courville Nicol, en précisant qu'il n'avait pas encore été possible de vraiment négocier jusqu'ici.

«Il fallait attendre la nomination du directeur général, puis il a fallu attendre que les événements entourant sa nomination se calment un peu. Nous pouvons maintenant commencer à discuter», dit-elle, en soulignant qu'une rencontre avec la direction de l'hôpital sera fixée au cours des prochains jours.

«On se donne deux semaines pour voir des signes de progrès dans les négociations, a-t-elle dit. Sinon, nous n'aurons d'autre choix que de nous tourner vers les tribunaux pour réclamer le maintien de Montfort avec les éléments qui nous permettent de livrer les programmes d'enseignement.»

Pour être en mesure de donner des programmes de formation en médecine, l'administration de l'hôpital Montfort devra arriver à négocier le maintien des services d'urgence et d'un certain nombre de lits de médecine familiale et de médecine spécialisée pour la formation des médecins spécialistes.

Si Mme de Courville Nicol se dit très optimiste quant au déroulement des négociations avec le nouvel Hôpital d'Ottawa, le moral n'aura jamais été aussi bas au sein de l'équipe de médecins de l'hôpital Montfort.

«Nous aurions préféré que le CA se tourne immédiatement vers les tribunaux plutôt que tenter de négocier à nouveau», a déploré hier le Dr Thomas Dufour, en rappelant que la fermeture de l'urgence de Montfort est prévue pour mercredi prochain, selon l'échéancier de la Commission de restructuration des soins de santé en Ontario.

Or, dit-il, aucune lettre n'a encore été envoyée pour les rassurer et leur confirmer le contraire.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourleau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Le Devoir est autorisé à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par: Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé en publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Pour le reste, il y a d'autres fêtes!»

La plupart, cependant, voyaient d'un œil favorable les changements de cette année. «C'est très beau, très dynamique, et cela représente bien le Montréal multiethnique d'aujourd'hui, a dit Josée Dupuis, de Montréal-Nord. Qu'on le veuille ou non, c'est le Québec d'aujourd'hui. On est devenu ça.» Sa fille Myriam, neuf ans, a d'ailleurs cité le char des Chinois comme étant le plus impressionnant. Josh Freed, chroniqueur de The Gazette dont les textes humoristiques sur Montréal ont été publiés en français sous le titre Vive le Québec Freed!, assistait aussi à la parade, coin Duluth et Saint-Laurent. «Ça nous change un peu des thèmes grandiloquents des dernières années, a-t-il dit. C'est calme, c'est diversifié. Et d'ailleurs, comme c'est le cas à la fête du Canada, les chars les plus intéressants sont ceux des communautés ethniques. On devrait donner le contrat de toutes les parades aux organisateurs de la Carifète, qui n'ont plus de défilé depuis quelques années!» «C'est coloré, c'est cosmopolite et c'est une réalité, résumait Michel Laferrrière, un autre spectateur rencontré un peu plus bas. Et ça montre bien que c'est faux de dire qu'on est racistes!»

Si les néo-Québécois se retrouvaient aussi parmi les spectateurs, ils semblaient encore relativement clairsemés. Ceux rencontrés, souvent arrivés au Québec depuis peu, étaient venus jeter un œil curieux, en famille, et n'avaient pas de grand discours à faire. «On vient fêter», a dit Claudia Ferreira, 16 ans, arrivée du Portugal il y a environ neuf ans. Elle et sa copine Jacqueline Optiana, 18 ans, arrivée du Pérou vers le même moment, se préparaient à assister au spectacle du soir... en amenant leurs parents. «C'est de la musique qu'on connaît et qu'on veut leur faire découvrir», disait Jacqueline.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

solaire. «C'est de la 15», a-t-il ironisé. Ensuite, M. Johnson a présenté la menuiserie Arlene Scher, militante active d'Alliance Québec, comme son «garde du corps».

En réalité, William Johnson s'appretait à vivre un véritable calvaire pour lequel il s'était porté volontaire. Il n'a jamais été frappé tout au long de sa marche, mais il a été la cible d'attaques verbales acides. Et qui sait ce qui serait advenu du sexagénaire si les policiers ne l'avaient pas amené contre son gré à l'abri des souverainistes déchainés!

M. Johnson ne marchait pas depuis cinq minutes qu'un commando d'entarteurs a chargé. Que de la crème, que de l'humour, a lancé M. Johnson, suivi pas à pas par les journalistes, caméramans et photographes. Ce sont ces derniers et une poignée de membres d'Alliance Québec qui ont joué le rôle de cordon de sécurité pour une bonne partie de la marche, empêchant les belligérants d'approcher. Plus d'une dizaine de policiers en civil entouraient discrètement le cortège.

La crème n'avait pas encore fondu sur le visage de M. Johnson qu'une pluie d'insultes s'abattait sur lui. Grosso modo, la litanie hargneuse entendue pendant près de deux heures tenait en ceci:

«S.S.! / Pourri! / Petit con, va-t-en chez vous! / Hey, le chien, décroisse! Viens pas nous provoquer ici! / Le peuple du Québec va régler ton problème. On va prendre les armes.» D'autres commentaires ne manquaient surtout pas de perspective historique et politique: «Québec français / Lord Durham / En 1838, états-tu là?»

Un quidam qui n'a pas lâché le président d'Alliance Québec d'une semelle a résumé sa position: «C'est un provocateur, M. Johnson. Sa présence ici, c'est comme si on allait dans une parade de Noirs avec un chapeau du Ku Klux Klan.»

Marc, un des nombreux souverainistes qui tentaient de bloquer le chemin de M. Johnson, a indiqué que le comportement de la foule n'était ni raciste, ni provocateur. «La cause nationale, elle n'a rien de raciste, a-t-il lancé. Nous, on n'irait pas mettre un gars du MLNQ [Mouvement national de libération des Québécois] dans la parade de la fête du Canada.»

Plus William Johnson avançait, plus les mécontents se faisaient nombreux et plus ils bousculaient les journalistes pour s'approcher de leur cible. Les policiers ont entouré une première fois M. Johnson pour lui assurer une certaine marge de manœuvre. «Non, s'est opposé le surnommé «Pit-Bill». Je n'ai pas besoin de la police.»

«Personne ne fait rien de dangereux, a-t-il précisé par la suite, répondant aux incessantes questions des journalistes de manière stoïque. Il n'y a pas vraiment eu de violence.»

Les agents ont respecté sa volonté jusqu'à hauteur de la rue Amherst, où

Rue Sherbrooke, Germaine Mayorgua, arrivé du Nicaragua il y a dix ans, venait de renoncer à serrer la main du premier ministre Bouchard, qui défilait avec d'autres dignitaires. «Mon cœur est québécois, même si ma tête n'est pas séparatiste, a-t-il répondu aux questions sur la politique. Mais j'aurais quand même été fier de serrer la main de M. Bouchard... Et de toute façon, aujourd'hui, c'est jour de fête!»

Le remous soulevé par Bill Johnson, le président d'Alliance Québec, qui avait d'abord demandé à faire partie des dignitaires, n'a pas soulevé beaucoup de commentaires hors de la zone où il a défilé. «Bill qui?», ont d'abord demandé quelques spectateurs interrogés. «Qu'il marche comme dignitaire, ça n'allait pas, mais qu'il se joigne à tout le monde, pourquoi pas?», a dit Ariane Duchesne, à l'instar de plusieurs autres.

Parmi les spectateurs qui se sont joints au défilé, les drapeaux et les slogans politiques tels «Québec libre!» ou «Le Québec aux Québécois» ont été de mise. Certains petits groupes, dont le Regroupement des internautes souverainistes, ont passé des messages plus pointus, par exemple sur les protestations qu'avait soulevées la nomination du Québécois nationaliste David Levine à la tête de l'Hôpital d'Ottawa. «L'affaire Levine un jour, discrimination toujours», pouvait-on lire sur un écriteau. Tout, hormis l'agitation qui a forcé Bill Johnson à se retirer du défilé, s'est cependant déroulé dans le calme, sans incident majeur.

La journée s'est terminée au parc Maisonneuve avec un souper communautaire et un spectacle où se sont produits Claude Dubois, Marie-Claire Séguin, Daniel Lavoie, Isabelle Boulay, Raoul Duguay, Kim Richardson et Noir Silence.

s'était créé un véritable bouchon humain. Contre son gré, M. Johnson a été transporté par les policiers sur la rue Amherst, direction sud. Des manifestants ont tenté de couper sa retraite, mais ils ont été découragés par la forte présence de policiers. Ces derniers écartaient tout sur leur passage, y compris les représentants des médias. Vers 15h45, Bill Johnson disparaissait dans une voiture de l'escouade tactique du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Le commandant Eric Godin a précisé que M. Johnson n'avait pas été arrêté et qu'aucune accusation ne serait portée contre lui. Il aurait seulement été mis hors de circulation pour des «motifs de sécurité».

«La foule encerclait M. Johnson et ses acolytes. Les policiers étaient aussi encerclés. La situation empirait», a résumé par la suite Jean-Bruno Latour, agent de communication au SPCUM.

Cette tache noire sur l'édition 1998 du défilé aurait cependant pu être évitée si le comité organisateur avait accepté William Johnson parmi les dignitaires. Ces derniers étaient en effet protégés par un cordon humain de bénévoles. Mais le comité organisateur, présidé par Guy Bouthillier, avait refusé, prétextant que ce statut était réservé pour l'essentiel aux élus de l'Assemblée nationale et aux personnes ayant concouru à la réalisation de la Fête nationale depuis des années. De son côté, M. Johnson a annoncé son intention de présenter l'an prochain un projet au comité: un char allégorique tout en anglais pour refléter la réalité québécoise dans sa double nature.

Déjà, les incidents d'hier ont incité le vice-président d'Alliance Québec, Anthony Housefather, à interpeller le premier ministre Lucien Bouchard. Ce dernier devrait «marcher avec William Johnson» lors du prochain défilé de la Saint-Jean afin de prouver que la communauté anglophone fait partie intégrante du Québec.

M. Housefather estime que les événements d'hier ne reflètent enfin que «le point de vue d'un petit pourcentage» de la population.



Bill Johnson a été entarté dès son entrée dans le défilé.

ULSTER

SUITE DE LA PAGE 1

chèvre et le chou, faisant un jour des concessions à ses députés rebelles peu sympathiques à l'accord, campant dès le lendemain le rôle du premier ministre de tous les Irlandais, catholiques compris.

Le désarmement

Au cœur du scrutin, la question du désarmement et des imposants stocks d'armes détenus par l'IRA a évidemment occupé toute la place.

Le premier ministre britannique Tony Blair a soigneusement pris soin de ne pas répéter l'engagement qu'il avait pris pendant la campagne référendaire, à savoir que l'IRA devrait rendre les armes avant d'être représentée au comité exécutif de la législature.

Personne ne se fait d'illusions à ce sujet et n'imagine Gerry Adams déchirant sa chemise devant un stock d'armes sous une presse à métal. Le principal intéressé ne cesse de répéter que le Sinn Féin ne possède pas d'armes et qu'il faut poser la question aux personnes concernées.

D'autant plus que le populaire leader a mené une campagne dynamique, que les sondages l'avantagent et qu'il ne lui manque plus que la voiture ministérielle, écrit le quotidien de Dublin, *The Irish Times*. Si sa base électorale se maintient, le Sinn Féin pourrait se retrouver avec deux ministres au sein d'un cabinet composé de dix.

Des nationalistes actuellement détenus à la prison de Maze ont néanmoins entrouvert une porte et parlé de «désarmement volontaire». Le désarmement serait une démarche naturelle au fur et à mesure que les prisonniers seront relâchés, que la police sera réformée et que les institutions communes avec la République d'Irlande seront créées, a dit le commandant Padraic Wilson.

Ce qui a permis à David Trimble — qui refuse toujours de s'adresser directement au Sinn Féin — de conclure que des progrès notables avaient été faits en matière de désarmement. La semaine précédente, il accusait l'IRA d'émettre volontairement des signaux contradictoires à ce sujet. Peter Robinson, du Democratic Unionist Party (opposé au nouveau Parlement), a prédit de son côté que David Trimble serait le «partenaire de Gerry Adams avant la fin de l'année sans qu'une balle ait été rendue».

Pas de pacte nationaliste

Du côté du principal parti catholique, le SDLP, on craint de souffrir de la popularité nouvelle qu'ont donnée ces accords au Sinn Féin et à son charismatique leader, Gerry Adams.

Son leader, John Hume, est pressenti comme ministre de l'Économie. Le chef de l'aile parlementaire, Seamus Mallon, a précisé qu'il n'y aurait pas de «pacte nationaliste» au sein de ce nouveau Parlement et qu'il était temps d'abandonner la politique sectaire.

«La première bataille dans cette assemblée, et il y en aura beaucoup, a-t-il déclaré, sera d'affirmer l'autorité des représentants politiques sur les organes d'administration qui ont battu la mesure depuis 25 ans en Irlande du Nord.»

Il reste par ailleurs convaincu que sa génération ne verra pas la réunification de l'Irlande, qu'il souhaite pourtant de toutes ses forces. Le révérend extrémiste Ian Paisley appelle de son côté à voter pour les partis opposés à l'accord. L'unioniste John Taylor l'accuse ni plus ni moins de faire le jeu du Sinn Féin.

Alors que le Parlement de Stormont reprendra vie dans quelques jours après 25 ans de silence, David Trimble concluait sa campagne en lançant: «Jeudi, donnez-nous les outils, et nous ferons le travail.»

MONDIAL

Heureux celui qui connaît le sens caché des choses

SUITE DE LA PAGE 1

ge, disons-le tout de go, n'avait pas d'affaire à sortir gagnante de ce match et, aussi forte et plus en mesure de résister à l'Italie soit-elle, n'en a toujours pas.

Chasser l'arouche, danser autour du feu, faire des peintures rupestres et critiquer les arbitres font partie des plus anciennes activités de l'homme. La dernière à la vie dure et s'est transmise de génération en génération jusqu'à cette fin de siècle pleine de défis. Elle tient du folklore et se fait souvent pour la forme, parce qu'il faut bien s'occuper en attendant la mort, mais elle est parfois, juste parfois, justifiée. C'est le cas de ce penalty norvégien.

Bon, ce fut une erreur, humaine, trop humaine, et que celui qui ne s'en rend jamais coupable se regarde le nombril jusqu'à la fin des temps. Mais il y a des tendances troublantes qui font en sorte que, plus souvent qu'à leur tour, ce sont les petits qui écotent. Mardi, le Maroc a pûti, mais aussi le Cameroun, privé d'un but contre le Chili par une décision limite de l'arbitre — la fédération camerounaise s'est d'ailleurs plainte auprès de la FIFA de s'être trouvée «injustement sortie de la Coupe à cause d'un arbitrage contestable, partial et indigne de cette haute épreuve mondiale». En une journée, deux pays africains écartés par des verdicts douteux.

On pourrait aussi parler de ce penalty hautement contestable donné à l'Italie contre le Chili, du Cameroun qui a terminé ses deux derniers matchs à dix et à neuf, et aussi de cet affrontement Allemagne-Autriche soigneusement arrangé pour exclure l'Algérie, en 1982, et de bien d'autres choses encore. Reste que ce sont toujours les mêmes qui paient.

Et ce n'est pas de la paranoïa.

◆ ◆ ◆

«Il fait grand bleu», titrait *L'Équipe* au lendemain de la deuxième victoire de l'équipe de France, 4-0 contre l'Arabie Saoudite. Hier, impavides, les Français ont remis ça, sans Zinedine Zidane s'il vous plaît, et sont devenus les premiers à négocier une première ronde parfaite, neuf buts pour, un seul contre. Les critiques de l'entraîneur Aimé Jacquet, auteur d'un parcours préliminaire sensationnel mais à qui on reprochait de ne pas gagner avec suffisamment de panache, sont bien discrets par les temps qui courent, même si la France n'a pas précisément affronté les puissances de la planète jusqu'à maintenant.

Mais les Bleus sont encore loin du compte. Ils ont bien décroché un huitième de finale pas trop compliqué avec le Paraguay — les Espagnols, encore et toujours eux, n'ont à en vouloir qu'à eux-mêmes d'avoir de nouveau raté le rendez-vous —, mais si les favoris passent, leur chemin se lirait comme suit: Italie en quarts de finale, Allemagne en demi-finale et Brésil pour le match de championnat. Un contrat.

◆ ◆ ◆

Première formation officiellement éliminée, l'Arabie Saoudite a mis fin à son tournoi avec une petite nulle, hier, et nos espions à Riyad racontent que le roi Fahd n'est pas content du tout du tout. Lui qui avait couvert d'or ses joueurs après qu'ils eurent, à l'étonnement général, atteint les huitièmes de finale à leur première participation à la Coupe du monde, en 1994, estimerait qu'il n'en a pas eu pour son modeste pécule.

Les ambitions saoudiennes étaient en effet assez, disons, ambitieuses. «Nous visons les quarts de finale», avait déclaré le vice-président de la fédération nationale de football, le prince-sultan Bin Fahd Al Saoud. (Le foot, là-bas, est une affaire de famille: le président de la fédération, super-ministre des Sports et président de l'Organisation générale de la protection de la jeunesse, est le fils du roi, le prince Fayçal ben Fahd. Il verse annuellement plus de dix millions de beaux pétrodollars américains aux clubs de première division.) Et tout avait été mis en place pour que les résultats soient maximisés.

En 1992, le roi avait d'abord autorisé le professionnalisme des joueurs — les meilleurs gagnent environ 100 000 \$ par année —, convaincu que l'attrait du gain allait servir de stimulant. Ça rapporté un temps: perçue au Mondial 1994, championnat d'Asie en 1996. Mais l'argent a aussi ses effets pervers: la grande vedette de l'équipe nationale, Sayeed Al-Owairan, auteur d'un but miraculeux contre la Belgique qui devait lui valoir le surnom de «Maradona du désert», a vu le succès lui empoisonner l'âme, est parti sur la galère, s'est fait prendre à boire de l'alcool pendant le ramadan, a été expulsé de l'équipe, a été condamné à trois ans de prison et n'a été amnistié et réadmis qu'en décembre dernier, après la qualification de l'Arabie Saoudite.

Récemment, on promettait par ailleurs de permettre aux joueurs saoudiens de signer des contrats avec des équipes étrangères, dans l'espoir qu'ils allaient y aller à fond pour se faire voir sous leur meilleur jour par les sélectionneurs au Mondial. Puis on embauchait au poste de sélectionneur le Brésilien Carlos Parreira, vainqueur de la Coupe en 1994.

Tout cela, d'évidence, n'a pas donné grand-chose. La semaine dernière, après deux matchs et deux défaites, Parreira était congédié (quelques millions pour sept mois d'ouvrage). Tout est à recommencer, mais pas nécessairement pour tout le monde.

◆ ◆ ◆

Nourritures pour la mi-temps. M. Patrick Vassort, dans *Le Monde diplomatique*, une dernière fois, après on lui fiche la paix c'est promis: «La Coupe du monde participe d'une logique globale, totalisante et moderne. C'est donc au sein même de l'espace politique que le football devient l'expression d'un double jeu dialectique qui correspond au principe de la réalité politique. Ses «allégeances successives» ne sont pas des circonstances, elles permettent de ne pas succomber à la pression mortifère que ne manqueraient pas d'invoquer un monopole. Cette forme dialectique, qui souhaite donner l'illusion d'une neutralité sportive politique et idéologique, qui se désire et se déclare politique et esthétique de l'affrontement et qui apparaît surréaliste et désincarnée reste le soutien alternatif politique, économique et social le plus sûr de l'ensemble des totalitarismes, qu'ils soient politiques (toutes les formes de fascisme...) ou économiques (imposition d'une pensée économique unique...)»

Il n'y a pas d'autre façon de le dire, heureux celui qui connaît le sens caché des choses.

jdion@ledevoir.com